

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

14 JUIN 2018

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2018⁽¹⁾

—

EXPOSÉ PARTICULIER

—

(1) Voir Doc. n°648 (2017-2018) n°1

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Monsieur Rudy DEMOTTE
Ministre-Président

**CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX**

DIVISION ORGANIQUE 01

DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROGRAMME 1 - PARLEMENT

11 - CHARGES DIVERSES

41.10 11 Dotation au Parlement de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 142 milliers d'euros

Indexation de la dotation sur base de l'indice santé (prévision à 1,6% contre 1,1% au budget initial 2018)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 142 milliers d'euros

Indexation de la dotation sur base de l'indice santé (prévision à 1,6% contre 1,1% au budget initial 2018)

PROGRAMME 2 - MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

20 - FONCTIONNEMENT

41.10 20 Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Indexation de la dotation sur base de l'indice santé (prévision à 1,6% contre 1,1% au budget initial 2018)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Indexation de la dotation sur base de l'indice santé (prévision à 1,6% contre 1,1% au budget initial 2018)

**DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTÉRIELS**

**PROGRAMME 9 - CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

91 - LOYERS - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.03 91 Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Augmentation nécessaire afin de pouvoir assumer les travaux de sécurisation du site prévus en 2018. Cette augmentation est compensée au sein du programme 91 au départ de l'AB 12.07.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Augmentation nécessaire afin de pouvoir assumer les travaux de sécurisation du site prévus en 2018. Cette augmentation est compensée au sein du programme 91 au départ de l'AB 12.07.

- 12.06 91 Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Augmentation nécessaire afin de couvrir l'augmentation du loyer due à son indexation. Non compensé.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Augmentation nécessaire afin de couvrir l'augmentation du loyer due à son indexation. Non compensé.

- 12.07 91 Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation

Crédit d'engagement

Réduction : -28 milliers d'euros

Cette diminution permet de compenser les augmentations de crédits des AB 12.03.91 et 12.22.91 de la même DO.

Crédit de liquidation

Réduction : -28 milliers d'euros

Cette diminution permet de compenser les augmentations de crédits des AB 12.03.91 et 12.22.91 de la même DO.

- 12.22 91 Paiement de primes d'assurances

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

Cette augmentation est nécessaire afin de couvrir la totalité des primes 2018 ainsi que les impayés 2017. En effet, suite à la passation du nouveau marché d'assurances, les répartitions entre secteurs ont été modifiées et le budget n'a pas suivi cette modification. Cela a donc entraîné un manque de crédit en 2017 et 2018. L'augmentation est compensée au sein du programme 91 au départ de l'AB 12.07.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

Cette augmentation est nécessaire afin de couvrir la totalité des primes 2018 ainsi que les impayés 2017. En effet, suite à la passation du nouveau marché d'assurances, les répartitions entre secteurs ont été modifiées et le budget n'a pas suivi cette modification. Cela a donc entraîné un manque de crédit en 2017 et 2018. L'augmentation est compensée au sein du programme 91 au départ de l'AB 12.07.

DIVISION ORGANIQUE 11**AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL****PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE****31 - INFORMATIQUE, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

- 12.10 31 Dépenses de toute nature dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Ce nouvel AB est créé et doté de 100.000 € par compensation au départ de l'AB 33.10.31 de la DO 11, permettant ainsi de prendre en compte différentes natures de dépenses dans les projets envisagés dans les domaines visés.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Ce nouvel AB est créé et doté de 100.000 € par compensation au départ de l'AB 33.10.31 de la DO 11, permettant ainsi de prendre en compte différentes natures de dépenses dans les projets envisagés dans les domaines visés.

- 33.10 31 Subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie

Crédit d'engagement

Réduction : -466 milliers d'euros

La diminution de 466 m€ permet de compenser l'augmentation de 50 m€ de l'AB 01.01.37 de la DO 11, de 100 m€ du nouvel AB 12.10.31 de la DO 11, de 172 m€ de l'AB 41.01.11 de la DO 14, de 44 m€ de l'AB 41.01.12 de la DO 14 et de 100 m€ de l'AB 33.02.12 de la DO 14.

Crédit de liquidation

Réduction : -466 milliers d'euros

La diminution de 466 m€ permet de compenser l'augmentation de 50 m€ de l'AB 01.01.37 de la DO 11, de 100 m€ du nouvel AB 12.10.31 de la DO 11, de 172 m€ de l'AB 41.01.11 de la DO 14, de 44 m€ de l'AB 41.01.12 de la DO 14 et de 100 m€ de l'AB 33.02.12 de la DO 14.

37 - PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

- 12.01 37 Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Montant supplémentaire (augmentation compensée au départ de l'AB 33.10.31 de la DO 11) pour la création d'un site-portal « droits de l'enfant ». Cet outil doit informer sur le contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), être une vitrine pour les acteurs en matière de droits de l'enfant et reprendre l'actualité et les initiatives existantes en matière d'informations et de sensibilisation aux droits de l'enfant.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Montant supplémentaire (augmentation compensée au départ de l'AB 33.10.31 de la DO 11) pour la création d'un site-portal « droits de l'enfant ». Cet outil doit informer sur le contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), être une vitrine pour les acteurs en matière de droits de l'enfant et reprendre l'actualité et les initiatives existantes en matière d'informations et de sensibilisation aux droits de l'enfant.

DIVISION ORGANIQUE 14**RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN****PROGRAMME 1 - RELATIONS INTERNATIONALES****11 - WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL**

41.01 11 Dotation à Wallonie Bruxelles International

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros

L'augmentation de 350 m€ de la dotation à WBI se décompose de la manière suivante :
o + 178 m€ (non compensés) liés aux nouvelles prévisions d'inflation 2018 portant l'augmentation de l'indice santé à 1,6% au lieu des 1,1% prévu lors de l'élaboration du budget initial 2018 ;
o + 172 m€ concernant des montants complémentaires de dotation attribués à WBI pour des projets spécifiques (organisation du voyage interconvictionnel à Birkenau en avril 2018, frais de mobilité des intervenants au Forum international sur le droit à l'avortement, pérennisation de la Chaire Mahmoud Darwich). Ces 172 m€ sont compensés à partir de l'AB 33.10.31 de la DO 11.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros

L'augmentation de 350 m€ de la dotation à WBI se décompose de la manière suivante :
o + 178 m€ (non compensés) liés aux nouvelles prévisions d'inflation 2018 portant l'augmentation de l'indice santé à 1,6% au lieu des 1,1% prévu lors de l'élaboration du budget initial 2018 ;
o + 172 m€ concernant des montants complémentaires de dotation attribués à WBI pour des projets spécifiques (organisation du voyage interconvictionnel à Birkenau en avril 2018, frais de mobilité des intervenants au Forum international sur le droit à l'avortement, pérennisation de la Chaire Mahmoud Darwich). Ces 172 m€ sont compensés à partir de l'AB 33.10.31 de la DO 11.

12 - INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE CADRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

33.02 12 Subventions diverses dans le cadre des relations internationales

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Augmentation nécessaire compte tenu des prévisions de dépenses. Elle est compensée au départ de l'AB 33.10.31 de la DO 11.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Augmentation nécessaire compte tenu des prévisions de dépenses. Elle est compensée au départ de l'AB 33.10.31 de la DO 11.

41.01 12 Dotation complémentaire au Bureau International Jeunesse (BIJ)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros

Coût 2018 du recrutement des 3 ETP (2 chargés de projet et 1 assistant) nécessaires à la gestion du programme "Corps européen de solidarité" qui doit être mis en œuvre par les Agences nationales Jeunesse. Compensé au départ de l'AB 33.10.31 de la DO 11.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros

Coût 2018 du recrutement des 3 ETP (2 chargés de projet et 1 assistant) nécessaires à la gestion du programme "Corps européen de solidarité" qui doit être mis en œuvre par les Agences nationales Jeunesse. Compensé au départ de l'AB 33.10.31 de la DO 11.

CHAPITRE II**SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT****DIVISION ORGANIQUE 15****INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT****PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES****12 - HÔPITAUX UNIVERSITAIRES**

01.01 12 Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations

Crédit d'engagement

Réduction : -10000 milliers d'euros

La provision de 10.000 m€ prévue à l'AB 01.01.12 à l'initial 2018 peut être mise à zéro, la facturation dans le cadre du nouveau modèle de financement des infrastructures hospitalières ne pouvant démarrer au plus tôt qu'en 2019, voire 2020, compte tenu des procédures, notamment informatiques, à implémenter chez les organismes assureurs.

Crédit de liquidation

Réduction : -10000 milliers d'euros

La provision de 10.000 m€ prévue à l'AB 01.01.12 à l'initial 2018 peut être mise à zéro, la facturation dans le cadre du nouveau modèle de financement des infrastructures hospitalières ne pouvant démarrer au plus tôt qu'en 2019, voire 2020, compte tenu des procédures, notamment informatiques, à implémenter chez les organismes assureurs.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Alda GREOLI
Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15

INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 2 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE

23 - INFRASTRUCTURES CULTURELLES

- 12.06 23 Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros

Cette compensation, effectuée au sein de la Division organique 15, est destinée à des travaux urgents pour le Centre Wallonie Bruxelles de Paris, pour réparer la façade rue Saint Martin qui est devenue dangereuse (éléments tombants). La FWB étant un des copropriétaires et ces travaux étant inéluctables, la dépense est inéluctable (mais ne se produira qu'une seule fois en 2018.)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros

Cette compensation, effectuée au sein de la Division organique 15, est destinée à des travaux urgents pour le Centre Wallonie Bruxelles de Paris, pour réparer la façade rue Saint Martin qui est devenue dangereuse (éléments tombants). La FWB étant un des copropriétaires et ces travaux étant inéluctables, la dépense est inéluctable (mais ne se produira qu'une seule fois en 2018.)

- 12.22 23 Paiement de primes d'assurances

Crédit d'engagement

Réduction : -49 milliers d'euros

La diminution de ce crédit est liée à la remise en concurrence du marché public relatif aux assurances des bâtiments administratifs et culturels de la FWB

Crédit de liquidation

Réduction : -49 milliers d'euros

La diminution de ce crédit est liée à la remise en concurrence du marché public relatif aux assurances des bâtiments administratifs et culturels de la FWB

- 12.41 23 Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Communauté française

Crédit d'engagement

Réduction : -398 milliers d'euros

Sur base des travaux et prestations déjà effectués, les crédits de cet AB ont été réestimés et le solde a été transféré au sein de la DO 15

Crédit de liquidation

Réduction : -398 milliers d'euros

Sur base des travaux et prestations déjà effectués, les crédits de cet AB ont été réestimés et le solde a été transféré au sein de la DO 15

- 12.42 23 Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de langue française

Crédit d'engagement

Réduction : -388 milliers d'euros

Sur base des travaux et prestations déjà effectués, les crédits de cet AB ont été réestimés et le solde a été transféré au sein de la DO 15 en fonction des besoins.

Crédit de liquidation

Réduction : -388 milliers d'euros

Sur base des travaux et prestations déjà effectués, les crédits de cet AB ont été réestimés et le solde a été transféré au sein de la DO 15 en fonction des besoins.

- 12.43 23 Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale

Crédit d'engagement

Réduction : -89 milliers d'euros

Sur base des travaux et prestations déjà effectués, les crédits de cet AB ont été réestimés et le solde a été transféré au sein de la DO 15 en fonction des besoins.

Crédit de liquidation

Réduction : -89 milliers d'euros

Sur base des travaux et prestations déjà effectués, les crédits de cet AB ont été réestimés et le solde a été transféré au sein de la DO 15 en fonction des besoins.

- 43.01 23 Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la RW et la FWB

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Réduction : -50 milliers d'euros

Sur base d'une nouvelle estimation des besoins en liquidation de cet AB, les crédits de cet AB ont été réévalués et le solde a été transféré au sein de la DO 15 .

- 63.41 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Réduction : -413 milliers d'euros

Sur base d'une nouvelle estimation des besoins en liquidation de cet AB, les crédits de cet AB ont été réévalués et le solde a été transféré au sein de la DO 15 .

- 63.42 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 810 milliers d'euros

La variation, compensée, en crédit d'engagement est nécessaire au lancement des marchés suivants :

- Centre culturel Berchem-St-Agathe – Phase 2
- Projet ABY (Nouveau pôle culturel de Forest)

Crédit de liquidation

Réduction : -699 milliers d'euros

Sur base d'une nouvelle évaluation des besoins en liquidation de cet AB, les crédits de cet AB ont été réévalués et le solde a été utilisé pour compenser l'augmentation de l'AB 72.43.23.

- 63.43 23 Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Réduction : -179 milliers d'euros

Sur base d'une nouvelle évaluation des besoins en liquidation de cet AB, les crédits de cet AB ont été réévalués et le solde a été utilisé pour compenser l'augmentation des AB 72.42.23 et 72.65.23

- 72.41 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Réduction : -2928 milliers d'euros

Suite à une réévaluation des besoins sur cet AB, les crédits sont transférés :

- vers les AB 72.42.23 et 72.43.23 de la DO 15
- vers la DO 20 AB 63.51.15 : -1.000 kEUR CE pour de l'équipement à destination des acteurs socio-culturels

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 391 milliers d'euros

Suite à une réévaluation des besoins sur cet AB, les crédits sont transférés :

- vers les AB 72.42.23 et 72.43.23 de la DO 15
- vers la DO 20 AB 63.51.15 : -1.000 kEUR CE pour de l'équipement à destination des acteurs socio-culturels

- 72.42 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1528 milliers d'euros

Suite à une réévaluation des besoins sur cet AB, les crédits sont transférés :

- de l'AB de l'AB 72.41 de la DO 15

- vers la DO 20 AB 01.01.11 : -110 kEUR CE pour la convention "Forum de Liège"

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 258 milliers d'euros

Suite à une réévaluation des besoins sur cet AB, les crédits ont été transférés :

- au sein de cet AB afin d'assurer les investissements à faire au cinéma Le Parc (groupe froid); à la caserne Fonck ((1er équipement et maçonneries); à l'OPRL (réparation façade); au Mundanéum (remplacement châssis); Arsonic (expert acoustique); Carré des Arts (toiles)

- vers la DO 20 AB 01.01.11 : -110 kEUR CL pour la convention "Forum de Liège"

- 72.43 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 290 milliers d'euros

Les crédits d'engagement augmentent par compensation au départ de l'AB 72.41.23.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 835 milliers d'euros

Une augmentation des CL est destinée aux investissements à réaliser au Varia (ascenseur); aux Halles (chauffage); aux Tanneurs (monte-décors); à la Raffinerie (chaudière); au Plantin (échange Sterop); à l'Iselp (toiture); Saint Josse (chaudière); à la maison des Musiques (chaudière) et des Ecrivains (chaudière), ...

- 72.65 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 57 milliers d'euros

Cette augmentation des crédits de liquidation servira à assurer la bonne exécution des marchés publics (aménagement, entretien, ...) en cours.

DIVISION ORGANIQUE 19

ENFANCE

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE**11 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE**

- 41.01 11 Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2591 milliers d'euros

La variation des crédits de la dotation de cet OIP est due à :

- L'application du contrat de gestion et indexation des montants (voir note de gestion de l'ajustement de l'ONE);*
- L'intégration de la provision d'indexation de l'ONE à hauteur de 2.356 kEUR ;*
- L'application de la décision du Gouvernement pour le GT carrière - Prime de Fin d'Année : 188 kEUR ;*
- L'application de la décision du Gouvernement pour le GT carrière - Echelle unique : 672 kEUR;*
- Le lancement du dépistage de la mucoviscidose : 25 kEUR.*

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2591 milliers d'euros

La variation des crédits de la dotation de cet OIP est due à :

- L'application du contrat de gestion et indexation des montants (voir note de gestion de l'ajustement de l'ONE);*
- L'intégration de la provision d'indexation de l'ONE à hauteur de 2.356 kEUR ;*
- L'application de la décision du Gouvernement pour le GT carrière - Prime de Fin d'Année : 188 kEUR ;*
- L'application de la décision du Gouvernement pour le GT carrière - Echelle unique : 672 kEUR;*
- Le lancement du dépistage de la mucoviscidose : 25 kEUR.*

41.06 11 Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 218 milliers d'euros

La variation des crédits de cet AB est due à l'indexation des montants prévus pour les accords du non-marchand - secteur socio-sanitaire (voir note de gestion de l'ajustement de l'ONE)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 218 milliers d'euros

La variation des crédits de cet AB est due à l'indexation des montants prévus pour les accords du non-marchand - secteur socio-sanitaire (voir note de gestion de l'ajustement de l'ONE)

PROGRAMME 2 - POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE**21 - POLITIQUE ET ACCUEIL**

01.01 21 Dépenses relatives à la politique de l'enfance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 700 milliers d'euros

La variation de cet AB se détaille ainsi :

- Correction d'une erreur technique de l'initial 2018;*
- Renforcement du secteur PSE, pour les frais liés aux services PSE, à hauteur de 400 k*

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 700 milliers d'euros

La variation de cet AB se détaille ainsi :

- Correction d'une erreur technique de l'initial 2018;*
- Renforcement du secteur PSE, pour les frais liés aux services PSE, à hauteur de 400 k*

DIVISION ORGANIQUE 20

AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01 - PERSONNEL

- 01.01 01 Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 269 milliers d'euros

L'ajustement de cet AB est due à l'indexation de la dépense conformément à la circulaire budgétaire et au décret en vigueur

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 269 milliers d'euros

L'ajustement de cet AB est due à l'indexation de la dépense conformément à la circulaire budgétaire et au décret en vigueur

02 - BIENS ET SERVICES

- 12.01 02 Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Compensation de la DO 20 AB 12.02.02: 50 kEUR CE-CL pour assurer le coût 2018 des jetons de présence des Instances d'avis.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Compensation de la DO 20 AB 12.02.02: 50 kEUR CE-CL pour assurer le coût 2018 des jetons de présence des Instances d'avis.

- 12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration

Crédit d'engagement

Réduction : -130 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation vers la DO 20 AB 12.01.02 : -50 kEUR CE-CL ;

-Compensation vers la DO 20 AB 74.01.04 : - 80 kEUR CE-CL (notamment pour l'achat d'un nouveau camion pour le service du Patrimoine).

Crédit de liquidation

Réduction : -130 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

*-Compensation vers la DO 20 AB 12.01.02 : -50 kEUR CE-CL ;
-Compensation vers la DO 20 AB 74.01.04 : - 80 kEUR CE-CL (notamment pour l'achat d'un nouveau camion pour le service du Patrimoine).*

03 - ENERGIE

12.03 03 Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon

Crédit d'engagement

Réduction : -150 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

- Compensation vers la DO 20 AB 74.01.04 : - 150 kEUR CE-CL (notamment pour la poursuite des travaux au centre de La Marlagne).

Crédit de liquidation

Réduction : -150 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

- Compensation vers la DO 20 AB 74.01.04 : - 150 kEUR CE-CL (notamment pour la poursuite des travaux au centre de La Marlagne).

04 - EQUIPEMENT DES CENTRES

74.01 04 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 230 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

*-Compensation de la DO 20 AB 12.02.02 : 80 kEUR CE-CL
-Compensation de la DO 20 AB 12.03.03 : 150 kEUR CE-CL
Ces montants sont destinés principalement à ;
- La poursuite des travaux de rénovation de La Marlagne ;
- l'achat d'un nouveau camion pour le secteur du Patrimoine.*

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 230 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

*-Compensation de la DO 20 AB 12.02.02 : 80 kEUR CE-CL
-Compensation de la DO 20 AB 12.03.03 : 150 kEUR CE-CL
Ces montants sont destinés principalement à ;
- La poursuite des travaux de rénovation de La Marlagne ;
- l'achat d'un nouveau camion pour le secteur du Patrimoine.*

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES**11 - ENQUÊTES, COLLOQUES, JOURNÉES D'ÉTUDES, PUBLICATIONS**

01.01 11 Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 178 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

- Compensation vers la DO 21 AB 33.38.22: -40 kEUR CL (Arts de la scène) ;
- Compensation de la DO 20 AB 31.02.18: 68 kEUR CE-CL ;
- Compensation de la DO 20 AB 12.50.61 : +38 kEUR CL ;
- Compensation de la DO 15 AB 72.42.23 : +110 kEUR CE-CL (convention Forum de Liège).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 176 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

- Compensation vers la DO 21 AB 33.38.22: -40 kEUR CL (Arts de la scène) ;
- Compensation de la DO 20 AB 31.02.18: 68 kEUR CE-CL ;
- Compensation de la DO 20 AB 12.50.61 : +38 kEUR CL ;
- Compensation de la DO 15 AB 72.42.23 : +110 kEUR CE-CL (convention Forum de Liège).

15 - ORGANISMES CULTURELS

- 63.51 15 Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros

Compensation de la DO 15 AB 72.41.23 : +1.000 kEUR CE en vue d'accorder un soutien aux projets d'aménagement et d'équipement des opérateurs culturels.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 500 milliers d'euros

Compensation de la DO 15 AB 72.41.23 : +500 kEUR CL en vue d'accorder un soutien aux projets d'aménagement et d'équipement des opérateurs culturels.

18 - ACCORDS DE COOPÉRATION

- 31.02 18 Accords de co-financement de projets culturels européens et internationaux

Crédit d'engagement

Réduction : -68 milliers d'euros

Compensation vers la DO 20 AB 01.01.11 : -68 kEUR CE-CL

Crédit de liquidation

Réduction : -68 milliers d'euros

Compensation vers la DO 20 AB 01.01.11 : -68 kEUR CE-CL

PROGRAMME 4 - ACTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE À L'ÉCOLE**41 - CULTURE-ÉCOLE**

- 33.35 41 Subventions à la diffusion des arts de la scène : programme Spectacles à l'école

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 58 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.03.12 (Diffusion) : 58 kEUR CE-CL (Spectacles à l'école - pour faire face à l'ensemble des demandes reçues pour financer des représentations).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 58 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.03.12 (Diffusion) : 58 kEUR CE-CL (Spectacles à l'école - pour faire face à l'ensemble des demandes reçues pour financer des représentations).

PROGRAMME 5 - ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES**51 - PLURIDISCIPLINAIRE**

- 33.12 51 Subventions aux structures d'encadrement à la production ou à la diffusion

Crédit d'engagement

Réduction : -551 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation vers la DO 21 AB 33.10.81: -2 kEUR CE-CL (Arts de la scène)

-Compensation vers la DO 21 AB 33.38.22: -549 kEUR CE & -509 kEUR CL (Arts de la scène)

Cet AB est mis à 0. Les opérateurs qui y étaient financés relèvent en effet tous des Arts de la scène c'est pourquoi ces moyens ont été transférés en DO 21.

Crédit de liquidation

Réduction : -511 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation vers la DO 21 AB 33.10.81: -2 kEUR CE-CL (Arts de la scène)

-Compensation vers la DO 21 AB 33.38.22: -549 kEUR CE & -509 kEUR CL (Arts de la scène)

Cet AB est mis à 0. Les opérateurs qui y étaient financés relèvent en effet tous des Arts de la scène c'est pourquoi ces moyens ont été transférés en DO 21.

- 33.15 51 Subventions structurelles aux projets et opérateurs culturels transversaux (conventions et contrats-programme)

Crédit d'engagement

Réduction : -101 milliers d'euros

Compensation vers la DO 28 AB 33.42.11: -101 kEUR CE-CL (Convention Pays de Geminiacum qui devient Centre culturel de Liberchies-Pont-à-Celles).

Crédit de liquidation

Réduction : -101 milliers d'euros

Compensation vers la DO 28 AB 33.42.11: -101 kEUR CE-CL (Convention Pays de Geminiacum qui devient Centre culturel de Liberchies-Pont-à-Celles).

- 33.16 51 Soutien aux cultures urbaines ou émergentes, à la musique électronique

Crédit d'engagement

Réduction : -15 milliers d'euros

Compensation vers la DO 21 AB 33.11.81: -15 kEUR CE-CL (Arts de la scène).

Crédit de liquidation

Réduction : -15 milliers d'euros

*Compensation vers la DO 21 AB 33.11.81: -15 kEUR CE-CL (Arts de la scène).***PROGRAMME 6 - FORMATION****61 - FORMATION DES OPÉRATEURS CULTURELS**

12.50 61 Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation ou à la formation des acteurs culturels

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Réduction : -38 milliers d'euros

*Compensation vers la DO 20 AB 01.01.11 : -38 kEUR CL***PROGRAMME 7 - ARTS NUMÉRIQUES ET TRANSITION NUMÉRIQUE****71 - ARTS NUMÉRIQUES ET TRANSITION NUMÉRIQUE**

33.14 71 Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique

Crédit d'engagement

Réduction : -5 milliers d'euros

*Compensation vers la DO 22 AB 12.01.26 : - 5 kEUR CE-CL afin d'ouvrir le contenu de la newsletter hebdomadaire « Lettres numériques » aux arts numériques***Crédit de liquidation**

Réduction : -5 milliers d'euros

*Compensation vers la DO 22 AB 12.01.26 : - 5 kEUR CE-CL afin d'ouvrir le contenu de la newsletter hebdomadaire « Lettres numériques » aux arts numériques***DIVISION ORGANIQUE 21****ARTS DE LA SCÈNE****PROGRAMME 1 - TRANSVERSAL****12 - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE DE PROMOTION, DE DIFFUSION ET DE DÉCENTRALISATION ARTISTIQUES**

12.39 12 Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.03.12 : +29 kEUR CE-CL (pour la Vitrine Chanson à l'école et les Rencontres de Théâtre Jeune public de Huy 2018)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.03.12 : +29 kEUR CE-CL (pour la Vitrine Chanson à l'école et les Rencontres de Théâtre Jeune public de Huy 2018)

33.03 12 Subventions aux fédérations de programmateurs et aux lieux de diffusion

Crédit d'engagement

Réduction : -138 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation vers la DO 20 AB 33.35.41 : -58 kEUR CE-CL (Spectacles à l'école pour faire face à l'ensemble des demandes reçues pour financer des représentations)

-Compensation vers la DO 21 AB 12.39.12 : -29 kEUR CE-CL (Vitrine Chanson à l'école et aux Rencontres de Théâtre Jeune public de Huy 2018)

-Compensation vers la DO 21 AB 33.37.12 : -51 kEUR CE-CL (Tournée Art et Vie)

Crédit de liquidation

Réduction : -138 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation vers la DO 20 AB 33.35.41 : -58 kEUR CE-CL (Spectacles à l'école pour faire face à l'ensemble des demandes reçues pour financer des représentations)

-Compensation vers la DO 21 AB 12.39.12 : -29 kEUR CE-CL (Vitrine Chanson à l'école et aux Rencontres de Théâtre Jeune public de Huy 2018)

-Compensation vers la DO 21 AB 33.37.12 : -51 kEUR CE-CL (Tournée Art et Vie)

33.37 12 Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 51 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.03.12 : 51 kEUR CE-CL

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 51 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.03.12 : 51 kEUR CE-CL

PROGRAMME 2 - THEÂTRE**22 - THÉÂTRE ADULTE**

33.38 22 Subvention au Théâtre National

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 549 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation de la DO 20 AB 01.01.11: 40 kEUR CL (Arts de la scène)

-Compensation de la DO 20 AB 33.12.51: 549 kEUR CE & 509 kEUR CL (Arts de la scène)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 549 milliers d'euros

*La variation de cet AB est due à :**-Compensation de la DO 20 AB 01.01.11: 40 kEUR CL (Arts de la scène)**-Compensation de la DO 20 AB 33.12.51: 549 kEUR CE & 509 kEUR CL (Arts de la scène)***PROGRAMME 8 - INTERDISCIPLINAIRE****81 - INTERDISCIPLINAIRE**

33.10 81 Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

*Compensation de la DO 20 AB 33.12.51: 2 kEUR CE-CL***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Compensation de la DO 20 AB 33.12.51: 2 kEUR CE-CL

33.11 81 Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

*Compensation de la DO 20 AB 33.16.51: 15 kEUR CE-CL (Arts de la Scène)***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

*Compensation de la DO 20 AB 33.16.51: 15 kEUR CE-CL (Arts de la Scène)***DIVISION ORGANIQUE 22****LETTRES, LIVRE ET BIBLIOTHÈQUES****PROGRAMME 2 - LETTRES ET LIVRE****21 - ACQUISITIONS D'OUVRAGES ET ACTIVITÉS LIÉES À LA PROMOTION DES LETTRES**

33.17 21 Aide à l'édition littéraire

Crédit d'engagement

Réduction : -50 milliers d'euros

*Compensation vers l'AB 33 18 21 pour couvrir les 2 avenants de 25.000 euros en faveur de l'asbl Passa Porta et de l'asbl Midi de la Poésie : -50 kEUR CE-CL***Crédit de liquidation**

Réduction : -50 milliers d'euros

Compensation vers l'AB 33 18 21 pour couvrir les 2 avenants de 25.000 euros en faveur de l'asbl Passa Porta et de l'asbl Midi de la Poésie : -50 kEUR CE-CL

33.18 21 Aide à la promotion et à la diffusion littéraires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

*Compensation de l'AB 33 17 21 pour couvrir les 2 avenants de 25.000 euros en faveur de l'asbl Passa Porta et de l'asbl Midi de la Poésie : 50 kEUR CE-CL***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

*Compensation de l'AB 33 17 21 pour couvrir les 2 avenants de 25.000 euros en faveur de l'asbl Passa Porta et de l'asbl Midi de la Poésie : 50 kEUR CE-CL***26 - NUMÉRISATION DE LA CHAÎNE DU LIVRE**

12.01 26 Dépenses de toute nature relatives au développement numérique de la chaîne du livre

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

*Compensation de la DO 20 AB 33.14.71 : 5 kEUR CE-CL (afin d'ouvrir le contenu de la newsletter hebdomadaire « Lettres numériques » aux arts numériques)***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

*Compensation de la DO 20 AB 33.14.71 : 5 kEUR CE-CL (afin d'ouvrir le contenu de la newsletter hebdomadaire « Lettres numériques » aux arts numériques)***DIVISION ORGANIQUE 23****JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE****PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION****11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

33.29 11 Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues

Crédit d'engagement

Réduction : -30 milliers d'euros

*Compensation vers la DO 23 AB 33.27.31 : -30 kEUR CE-CL***Crédit de liquidation**

Réduction : -30 milliers d'euros

*Compensation vers la DO 23 AB 33.27.31 : -30 kEUR CE-CL***PROGRAMME 3 - ÉDUCATION PERMANENTE****31 - ACTIVITÉS DU SERVICE**

33.06 31 Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 159 milliers d'euros

*Indexation du crédit à 1,6 % conformément à la circulaire budgétaire et au décret en vigueur***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 159 milliers d'euros

Indexation du crédit à 1,6 % conformément à la circulaire budgétaire et au décret en vigueur

- 33.27 31 Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros

*Compensation de la DO 23 AB 33.29.11: 30 kEUR CE-CL***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros

Compensation de la DO 23 AB 33.29.11: 30 kEUR CE-CL

- 33.30 31 Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

*Indexation du crédit à 1,6 % conformément à la circulaire budgétaire***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

*Indexation du crédit à 1,6 % conformément à la circulaire budgétaire***DIVISION ORGANIQUE 24****PATRIMOINE CULTUREL****PROGRAMME 1 - DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL****11 - PATRIMOINE CULTUREL ET MUSÉES**

- 33.07 11 Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 108 milliers d'euros

*La variation de cet AB est due à :**-Compensation de la DO 24 AB 33.10.11 : +18 kEUR CE-CL (convention du Conseil bruxellois des musées)**-Compensation de la DO 24 AB 43.01.31 : + 90 kEUR CE-CL*

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 108 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation de la DO 24 AB 33.10.11 : +18 kEUR CE-CL (convention du Conseil bruxellois des musées)

-Compensation de la DO 24 AB 43.01.31 : + 90 kEUR CE-CL

33.10 11 Subventions aux institutions muséales privées reconnues

Crédit d'engagement

Réduction : -46 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation vers la DO 24 AB 33.07.11 : -18 kEUR CE-CL (convention du Conseil bruxellois des musées)

-Compensation vers la DO 24 AB 33.34.11 : -8 kEUR CE-CL (convention du Musée de la Mine vers celle de l'Ecomusée du Bois-du-Luc (comme prévu par avenant et décision ministérielle)

-Compensation vers la DO 24 AB 74.80.11 : -20 kEUR CE-CL (renforcer la capacité d'acquisition d'œuvres au profit des musées dans le cadre de l'année européenne du Patrimoine)

Crédit de liquidation

Réduction : -46 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation vers la DO 24 AB 33.07.11 : -18 kEUR CE-CL (convention du Conseil bruxellois des musées)

-Compensation vers la DO 24 AB 33.34.11 : -8 kEUR CE-CL (convention du Musée de la Mine vers celle de l'Ecomusée du Bois-du-Luc (comme prévu par avenant et décision ministérielle)

-Compensation vers la DO 24 AB 74.80.11 : -20 kEUR CE-CL (renforcer la capacité d'acquisition d'œuvres au profit des musées dans le cadre de l'année européenne du Patrimoine)

33.34 11 Subventions aux musées privés reconnus liés à la Communauté française par conventions

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Compensation de la DO 24 AB 33.10.11 : 8 kEUR CE-CL (convention du Musée de la Mine vers celle de l'Ecomusée du Bois-du-Luc (comme prévu par avenant et décision ministérielle)

Crédit de liquidation

Réduction : -9 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Compensation de la DO 24 AB 33.10.11: 8 kEUR CE-CL (convention du Musée de la Mine vers celle de l'Ecomusée du Bois-du-Luc (comme prévu par avenant et décision ministérielle)

Compensation vers la DO 24 AB 33.45.11 : -13 kEUR CL (pour pouvoir apurer les factures de restauration)

-Compensation vers la DO 24 AB 43.04.11 : -4 kEUR CL (pour pouvoir apurer les factures de restauration)

33.45 11 Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros

Compensation de la DO 24 AB 33.34.11 : 13 kEUR CL (pour pouvoir apurer les factures de restauration)

43.04 11 Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

*La variation de cet AB est due à :**-Compensation de la DO 24 AB 33.34.11: 4 kEUR CL**-Compensation de la DO 24 AB 43.14.11: 8 kEUR CL (pour pouvoir apurer les factures de restauration)*

43.14 11 Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Réduction : -8 milliers d'euros

Compensation vers la DO 24 AB 43.04.11 : -8 kEUR CL

74.80 11 Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

*Compensation de la DO 24 AB 33.10.11 : 20 kEUR CE-CL (renforcer la capacité d'acquisition d'œuvres au profit des musées dans le cadre de l'année européenne du Patrimoine)***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

*Compensation de la DO 24 AB 33.10.11 : 20 kEUR CE-CL (renforcer la capacité d'acquisition d'œuvres au profit des musées dans le cadre de l'année européenne du Patrimoine)***14 - ARCHIVES**

33.38 14 Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées

Crédit d'engagement

Réduction : -100 milliers d'euros

Compensation vers la DO 27 AB.33.41.12 : -100 kEUR CE-CL (transfert de la convention du Centre Daily-Bul & C)

Crédit de liquidation

Réduction : -100 milliers d'euros

*Compensation vers la DO 27 AB.33.41.12 : -100 kEUR CE-CL (transfert de la convention du Centre Daily-Bul & C)***PROGRAMME 3 - PATRIMOINE ET CRÉATION****31 - DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES**

- 43.01 31 Subventions en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et de soutien à des centres d'art

Crédit d'engagement

Réduction : -90 milliers d'euros

*Compensation vers la DO 24 AB 33.07.11 : -90 kEUR CE-CL***Crédit de liquidation**

Réduction : -90 milliers d'euros

Compensation vers la DO 24 AB 33.07.11 : -90 kEUR CE-CL

**DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA**

PROGRAMME 2 - CINÉMA ET VIDÉO**21 - AIDES À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE**

- 41.03 21 Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

*Indexation du crédit conformément à la circulaire budgétaire***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Indexation du crédit conformément à la circulaire budgétaire

**DIVISION ORGANIQUE 27
ARTS PLASTIQUES**

PROGRAMME 1 - ARTS PLASTIQUES**12 - SOUTIEN AUX ORGANISMES DE CRÉATION ET DE DIFFUSION, AUX ÉDITEURS, AUX CENTRES D'ARTS, AU DESIGN ET À LA MODE**

- 33.30 12 Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création

Crédit d'engagement

Réduction : -5 milliers d'euros

Compensation vers la DO 28 AB 33.42.11: -5 kEUR CE-CL (Centre culturel de Comines)

Crédit de liquidation

Réduction : -5 milliers d'euros

Compensation vers la DO 28 AB 33.42.11: -5 kEUR CE-CL (Centre culturel de Comines)

- 33.41 12 Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

*Compensation de la DO 24 AB.33.38.14 : 100 kEUR CE-CL (transfert de la convention du Centre Daily-Bul& C)***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Compensation de la DO 24 AB.33.38.14 : 100 kEUR CE-CL (transfert de la convention du Centre Daily-Bul& C)

DIVISION ORGANIQUE 28

DÉCENTRALISATION CULTURELLE

PROGRAMME 1 - CENTRES CULTURELS**11 - CENTRES CULTURELS**

- 33.41 11 Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 615 milliers d'euros

*La variation de cet AB est due à :**-Renforcement du secteur des Centres Culturels à hauteur de 610 kEUR CE-CL**-Part d'Indexation nécessaire pour assurer la part sectorielle NM à 1,6 % conformément à la circulaire budgétaire***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 615 milliers d'euros

*La variation de cet AB est due à :**-Renforcement du secteur des Centres Culturels à hauteur de 610 kEUR CE-CL**-Part d'Indexation nécessaire pour assurer la part sectorielle NM à 1,6 % conformément à la circulaire budgétaire*

- 33.42 11 Subventions aux centres culturels en application du décret du 21 novembre 2013

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 106 milliers d'euros

*La variation de cet AB est due à :**-Compensation de la DO 20 AB 33.15.51 : +101 kEUR CE-CL (CC Pont-à-Celles - Pays de Geminiacum)**-Compensation de la DO 27 AB 33.30.12 : +5 kEUR CE-CL (CC Comines)*

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 106 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

*-Compensation de la DO 20 AB 33.15.51 : +101 kEUR CE-CL (CC Pont-à-Celles - Pays de
Geminiacum)*

-Compensation de la DO 27 AB 33.30.12 : +5 kEUR CE-CL (CC Comines)

PROGRAMME 3 - CRÉATIVITÉ ET PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR**31 - CENTRES D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ ET FÉDÉRATIONS DE PRATIQUES
ARTISTIQUES EN AMATEUR**

- 33.33 31 Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros

Indexation du crédit à 1,6 % conformément à la circulaire budgétaire

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros

Indexation du crédit à 1,6 % conformément à la circulaire budgétaire

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Monsieur Jean-Claude MARCOURT
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de
la Recherche et des Médias

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 25

AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

12 - COMMISSIONS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

41.04 12 Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Cette variation couvre le coût de l'augmentation de la prime de fin d'année, ainsi que l'actualisation du calcul de la dotation principale aux paramètres macroéconomiques.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Cette variation couvre le coût de l'augmentation de la prime de fin d'année, ainsi que l'actualisation du calcul de la dotation principale aux paramètres macroéconomiques.

PROGRAMME 3 - RADIO ET TÉLÉVISION

31 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA RTBF

41.01 31 Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1345 milliers d'euros

Cette variation découle de la mise à jour du calcul de la dotation de la RTBF sur base de la mise à jour des paramètres macroéconomiques à la base du budget.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1345 milliers d'euros

Cette variation découle de la mise à jour du calcul de la dotation de la RTBF sur base de la mise à jour des paramètres macroéconomiques à la base du budget.

41.05 31 Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Cette variation découle de la mise à jour du calcul de la dotation sur base des paramètres macroéconomiques à la base du budget.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Cette variation découle de la mise à jour du calcul de la dotation sur base des paramètres macroéconomiques à la base du budget.

- 41.07 31 "Exécution de l'article 66.2 d du contrat de gestion de la RTBF approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2012

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros

Ces crédits couvrent la dotation en application de l'article 66.2 du contrat de gestion 2013-17 (dotation "responsabilisation SEC"). Ce montant est indexé chaque année. La variation de ce montant à l'ajustement découle de l'actualisation des paramètres macroéconomiques à la base du budget.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros

Ces crédits couvrent la dotation en application de l'article 66.2 du contrat de gestion 2013-17 (dotation "responsabilisation SEC"). Ce montant est indexé chaque année. La variation de ce montant à l'ajustement découle de l'actualisation des paramètres macroéconomiques à la base du budget.

33 - SOUTIEN AUX TÉLÉVISIONS LOCALES

- 33.10 33 Subventions aux télévisions locales

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions de fonctionnement aux télévisions locales pour leur permettre d'exercer leurs missions de service public.

La variation de ce montant s'explique par la mise à jour des paramètres macro à la base du budget.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions de fonctionnement aux télévisions locales pour leur permettre d'exercer leurs missions de service public.

La variation de ce montant s'explique par la mise à jour des paramètres macro à la base du budget.

PROGRAMME 4 - PRESSE**41 - AIDE DIRECTE À LA PRESSE D'OPINION**

- 31.01 41 Aide à la presse quotidienne écrite francophone

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

La variation de ce montant s'explique par la mise à jour des paramètres macro à la base du budget.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

La variation de ce montant s'explique par la mise à jour des paramètres macro à la base du budget.

CHAPITRE III ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40

SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES**25 - REMBOURSEMENT D'INDUS ARTICLE 11BIS**

11.02 25 Remboursement d'indus enseignement supérieur

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

*Ces crédits permettront de régulariser des situations où le Gouvernement renonce à récupérer des sommes indues par des agents, que ceux-ci ont cependant déjà commencé à rembourser la FWB.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

Ces crédits permettront de régulariser des situations où le Gouvernement renonce à récupérer des sommes indues par des agents, que ceux-ci ont cependant déjà commencé à rembourser la FWB.

PROGRAMME 3 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

30 - INITIATIVES DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

01.04 30 Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

*Ces crédits couvrent les dotations et subventions aux institutions d'enseignement supérieur en exécution du décret supports de cours. La variation proposée s'explique par l'actualisation des paramètres macroéconomiques à la base du budget.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les dotations et subventions aux institutions d'enseignement supérieur en exécution du décret supports de cours. La variation proposée s'explique par l'actualisation des paramètres macroéconomiques à la base du budget.

01.06 30 Refinancement de l'enseignement supérieur

Crédit d'engagement

Réduction : -21500 milliers d'euros

Le montant du refinancement est réparti sur les AB des Universités et des Hautes écoles à concurrence respectivement de 65% et 35%.

Crédit de liquidation

Réduction : -21500 milliers d'euros

Le montant du refinancement est réparti sur les AB des Universités et des Hautes écoles à concurrence respectivement de 65% et 35%.

- 01.07 30 Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur dont l'extension du test d'orientation

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 360 milliers d'euros

Ces crédits couvrent diverses initiatives dans le domaine de l'Enseignement supérieur, telles que

- la mise en œuvre d'un système centralisé et automatique de collecte de données de l'Enseignement supérieur (ePaysage) ;*
- le soutien de l'encadrement du 2e cycle en sciences vétérinaires suite à l'augmentation du nombre d'étudiants ;*
- le financement d'études en lien avec l'enseignement supérieur, notamment sur le phénomène de la pauvreté étudiante, afin d'objectiver précisément les formes et l'ampleur que représente cette problématique. Dans la continuité de cette étude, un cadastre des différents régimes d'aide à disposition des jeunes en difficultés sera également réalisé.*

Le financement complémentaire proposé permettra de compléter le financement de ces différentes initiatives.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 360 milliers d'euros

Ces crédits couvrent diverses initiatives dans le domaine de l'Enseignement supérieur, telles que

- la mise en œuvre d'un système centralisé et automatique de collecte de données de l'Enseignement supérieur (ePaysage) ;*
- le soutien de l'encadrement du 2e cycle en sciences vétérinaires suite à l'augmentation du nombre d'étudiants ;*
- le financement d'études en lien avec l'enseignement supérieur, notamment sur le phénomène de la pauvreté étudiante, afin d'objectiver précisément les formes et l'ampleur que représente cette problématique. Dans la continuité de cette étude, un cadastre des différents régimes d'aide à disposition des jeunes en difficultés sera également réalisé.*

Le financement complémentaire proposé permettra de compléter le financement de ces différentes initiatives.

PROGRAMME 6 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION

60 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

- 41.40 60 Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 59 milliers d'euros

Cette variation couvre la mise à jour de l'indexation de la dotation à l'ARES sur base des paramètres macro actualisés.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 59 milliers d'euros

Cette variation couvre la mise à jour de l'indexation de la dotation à l'ARES sur base des paramètres macro actualisés.

41.70 60 Pôles académiques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Cette variation couvre la mise à jour de la dotation des Pôles académiques sur base des paramètres macro actualisés.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Cette variation couvre la mise à jour de la dotation des Pôles académiques sur base des paramètres macro actualisés.

DIVISION ORGANIQUE 45 RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 1 - SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS**12 - ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES ET UNIVERSITAIRES**

33.11 12 Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Cette majoration permet au CRISP de retrouver le montant de sa subvention avant l'application d'économies depuis 2013.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Cette majoration permet au CRISP de retrouver le montant de sa subvention avant l'application d'économies depuis 2013.

PROGRAMME 2 - SUBVENTIONS DIVERSES**20 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE FONDAMENTALE COLLECTIVE**

41.01 20 Soutien aux politiques de genre

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros

Cette variation s'accompagne d'un changement du libellé de l'AB afin de cibler le soutien aux politiques de genre. Ce montant permettra de financer les personnes contact genre et le comité femmes et sciences.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros

Cette variation s'accompagne d'un changement du libellé de l'AB afin de cibler le soutien aux politiques de genre. Ce montant permettra de financer les personnes contact genre et le comité femmes et sciences.

PROGRAMME 3 - SUBVENTION RECHERCHE FONDAMENTALE**33 - FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET FONDS ASSOCIÉS**

- 41.04 33 Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 333 milliers d'euros

Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 325 milliers d'euros

Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.

- 41.07 33 Subventions légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 58 milliers d'euros

Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 56 milliers d'euros

Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.

- 41.09 33 Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros

Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.

- 41.10 33 Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 75 milliers d'euros

Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 73 milliers d'euros

*Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.***35 - FONDS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE**

41.13 35 Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 72 milliers d'euros

*Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 72 milliers d'euros

Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.

41.14 35 Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 72 milliers d'euros

*Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 72 milliers d'euros

Cette variation découle de l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul de la subvention.

DIVISION ORGANIQUE 47

ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE**02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros

*Ces crédits couvrent les frais de fonctionnement du Service des allocations et prêts d'études, et notamment les frais d'accès au registre national. L'augmentation des crédits à l'ajustement 2018 permet de couvrir ce type de frais.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les frais de fonctionnement du Service des allocations et prêts d'études, et notamment les frais d'accès au registre national. L'augmentation des crédits à l'ajustement 2018 permet de couvrir ce type de frais.

12.66 02 Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études

Crédit d'engagement

Réduction : -8 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les dépenses liées à la politique générale d'information du public et aux initiatives visant à permettre aux plus démunis d'avoir une meilleure connaissance du système des allocations et prêts d'études.

Cette diminution compense l'augmentation des coûts d'accès au registre national.

Crédit de liquidation

Réduction : -8 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les dépenses liées à la politique générale d'information du public et aux initiatives visant à permettre aux plus démunis d'avoir une meilleure connaissance du système des allocations et prêts d'études.

Cette diminution compense l'augmentation des coûts d'accès au registre national.

74.01 02 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Crédit d'engagement

Réduction : -5 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les frais résultant de l'achat de matériel, de dépenses de maintenance et d'acquisition de mobilier pour l'administration centrale et pour les entités décentralisées du Service des allocations et prêts d'études.

Cette diminution compense l'augmentation des coûts d'accès au registre national.

Crédit de liquidation

Réduction : -5 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les frais résultant de l'achat de matériel, de dépenses de maintenance et d'acquisition de mobilier pour l'administration centrale et pour les entités décentralisées du Service des allocations et prêts d'études.

Cette diminution compense l'augmentation des coûts d'accès au registre national.

PROGRAMME 1 - ALLOCATIONS ET PRÊTS**10 - ALLOCATIONS ET PRÊTS**

33.02 10 Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études

Crédit d'engagement

Réduction : -75 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'octroi d'allocations et de prêts d'études aux élèves et aux étudiants de condition peu aisée. Ce fonds budgétaire est alimenté par le remboursement d'indus. La variation lors de cet ajustement se base sur une réestimation des indus à percevoir en 2018.

Crédit de liquidation

Réduction : -75 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'octroi d'allocations et de prêts d'études aux élèves et aux étudiants de condition peu aisée. Ce fonds budgétaire est alimenté par le remboursement d'indus. La variation lors de cet ajustement se base sur une réestimation des indus à percevoir en 2018.

DIVISION ORGANIQUE 54

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0 - CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES

11.01 01 Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués

Crédit d'engagement

Réduction : -30 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des Universités. La variation découle d'une actualisation des besoins sur base de la composition du corps des Commissaires et Délégués.

Crédit de liquidation

Réduction : -30 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des Universités. La variation découle d'une actualisation des besoins sur base de la composition du corps des Commissaires et Délégués.

11.02 01 Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement

Crédit d'engagement

Réduction : -5 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations quelconques de personnels des Cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement. La variation découle d'une actualisation des besoins sur base de la composition des cellules des Commissaires et Délégués.

Crédit de liquidation

Réduction : -5 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations quelconques de personnels des Cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement. La variation découle d'une actualisation des besoins sur base de la composition des cellules des Commissaires et Délégués.

12.01 01 Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués

Crédit d'engagement

Réduction : -4 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et Délégués.

Crédit de liquidation

Réduction : -4 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et Délégués.

12.02 01 Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 39 milliers d'euros

*Ces crédits couvrent les frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et Délégués.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 39 milliers d'euros

*Ces crédits couvrent les frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et Délégués.***PROGRAMME 1 - UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ****10 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4210 milliers d'euros

*Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'Université de Liège. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 4210 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'Université de Liège. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.

41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1438 milliers d'euros

*Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'Université de Mons. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 1438 milliers d'euros

*Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'Université de Mons. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.***11 - SUBVENTIONS**

61.01 11 Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Ces crédits couvrent la subvention destinée à la constitution du capital du Centre hospitalier universitaire de Liège. La variation découle de la mise à jour de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Ces crédits couvrent la subvention destinée à la constitution du capital du Centre hospitalier universitaire de Liège. La variation découle de la mise à jour de l'indexation.

13 - SUBVENTIONS SOCIALES

41.15 13 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions sociales aux institutions universitaires de la Communauté française. Cette variation découle de l'actualisation des populations étudiantes et de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions sociales aux institutions universitaires de la Communauté française. Cette variation découle de l'actualisation des populations étudiantes et de l'indexation.

PROGRAMME 2 - UNIVERSITÉS LIBRES**20 - INTERVENTION**

44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 39 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires (cotisations patronales du personnel sous contrat d'emploi des universités libres). Cette variation découle de l'actualisation de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 39 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires (cotisations patronales du personnel sous contrat d'emploi des universités libres). Cette variation découle de l'actualisation de l'indexation.

22 - SUBVENTIONS SOCIALES - UNIVERSITÉS LIBRES SUBVENTIONNÉES

44.03 22 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 33 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions sociales aux institutions universitaires libres subventionnées. Cette variation découle de l'actualisation des populations étudiantes et de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 33 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions sociales aux institutions universitaires libres subventionnées. Cette variation découle de l'actualisation des populations étudiantes et de l'indexation.

23 - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT

44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5218 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'UCL. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5218 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'UCL. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.

44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4810 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'ULB. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4810 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'ULB. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.

44.14 23 Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1259 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'UNamur. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1259 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'UNamur. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.

44.17 23 Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 456 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'USL-B. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 456 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation de fonctionnement à l'USL-B. La variation s'explique par l'actualisation des paramètres macro à la base du calcul des allocations de fonctionnement, et par l'intégration de la part des universités dans le refinancement en 2018.

PROGRAMME 4 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**45 - COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE - BANQUE DE DONNÉES**

40.05 45 Allocations pour aides à la réussite

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite. Cette variation découle de l'actualisation de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite. Cette variation découle de l'actualisation de l'indexation.

40.06 45 Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires et du test d'orientation pour les études de sciences vétérinaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 364 milliers d'euros

Ces crédits couvrent le financement de l'examen d'entrée pour les études en sciences médicales et de dentisterie, ainsi que le test d'orientation pour les études de sciences vétérinaires. L'augmentation proposée dans cet ajustement correspond au montant nécessaire pour permettre à l'ARES d'organiser une seconde épreuve de l'examen d'entrée.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 364 milliers d'euros

Ces crédits couvrent le financement de l'examen d'entrée pour les études en sciences médicales et de dentisterie, ainsi que le test d'orientation pour les études de sciences vétérinaires. L'augmentation proposée dans cet ajustement correspond au montant nécessaire pour permettre à l'ARES d'organiser une seconde épreuve de l'examen d'entrée.

PROGRAMME 5 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL**50 - AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS**

11.05 50 Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Ces crédits couvrent le paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur universitaire hors université (B) en raison d'initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Ces crédits couvrent le paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur universitaire hors université (B) en raison d'initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

DIVISION ORGANIQUE 55**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES****PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)****40 - HAUTES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)

Crédit d'engagement

Réduction : -156 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel administratif et ouvrier, personnel statutaire, type long et type court (cadre d'extinction). La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Réduction : -156 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel administratif et ouvrier, personnel statutaire, type long et type court (cadre d'extinction). La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

41 - HAUTES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ÉCOLES

11.03 41 Personnel statutaire (mise en disponibilité)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 111 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel statutaire mis en disponibilité suite à la fusion et à la création des Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 111 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel statutaire mis en disponibilité suite à la fusion et à la création des Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

42 - HAUTES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ - CHARGÉS DE MISSION - DÉPENSES DE

PERSONNEL

11.03 42 Personnel statutaire (chargés de mission)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 163 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les traitements des enseignants des Hautes Ecoles de la Communauté française chargés de mission. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 163 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les traitements des enseignants des Hautes Ecoles de la Communauté française chargés de mission. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

43 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)

43.14 43 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 222 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel statutaire mis en disponibilité suite à la fusion et à la création des Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 222 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel statutaire mis en disponibilité suite à la fusion et à la création des Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

43.15 43 Subventions-traitements (chargés de mission)

Crédit d'engagement

Réduction : -69 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions-traitements des enseignants des Hautes Ecoles de l'enseignement officiel subventionné chargés de mission. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Réduction : -69 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions-traitements des enseignants des Hautes Ecoles de l'enseignement officiel subventionné chargés de mission. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

44 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)

44.10 44 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 581 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel statutaire mis en disponibilité suite à la fusion et à la création des Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 581 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel statutaire mis en disponibilité suite à la fusion et à la création des Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

44.11 44 Subventions-traitements (chargés de mission)

Crédit d'engagement

Réduction : -37 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions-traitements des enseignants des Hautes Ecoles de l'enseignement libre subventionné chargés de mission. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Réduction : -37 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions-traitements des enseignants des Hautes Ecoles de l'enseignement libre subventionné chargés de mission. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES**51 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

41.21 51 Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1557 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française. La variation proposée repose d'une part sur l'actualisation de l'indexation et sur l'intégration du refinancement 2018 au bénéfice des Hautes écoles.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1557 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française. La variation proposée repose d'une part sur l'actualisation de l'indexation et sur l'intégration du refinancement 2018 au bénéfice des Hautes écoles.

52 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

11.03 52 Personnel statutaire des internats autonomes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 356 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les dépenses de personnel statutaire des internats autonomes du supérieur. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 356 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les dépenses de personnel statutaire des internats autonomes du supérieur. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

41.23 52 Dotation aux internats autonomes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 99 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les dotation de fonctionnement en vue d'assurer la gestion des internats autonomes du supérieur ("Maisons des Etudiant(e)s). La variation repose sur une actualisation de l'indexation et sur une réestimation des coûts de personnel.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 99 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les dotation de fonctionnement en vue d'assurer la gestion des internats autonomes du supérieur ("Maisons des Etudiant(e)s). La variation repose sur une actualisation de l'indexation et sur une réestimation des coûts de personnel.

56 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES

43.14 56 Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2622 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées. La variation proposée repose d'une part sur l'actualisation de l'indexation et sur l'intégration du refinancement 2018 au bénéfice des Hautes écoles.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2622 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées. La variation proposée repose d'une part sur l'actualisation de l'indexation et sur l'intégration du refinancement 2018 au bénéfice des Hautes écoles.

57 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES

44.13 57 Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4217 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées. La variation proposée repose d'une part sur l'actualisation de l'indexation et sur l'intégration du refinancement 2018 au bénéfice des Hautes écoles.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4217 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées. La variation proposée repose d'une part sur l'actualisation de l'indexation et sur l'intégration du refinancement 2018 au bénéfice des Hautes écoles.

58 - REFINANCEMENT DES HAUTES ECOLES - ENSEIGNEMENT

- 01.03 58 Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les mesures compensatoires liées à la mise en oeuvre du décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur. La variation proposée se base sur l'actualisation de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les mesures compensatoires liées à la mise en oeuvre du décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur. La variation proposée se base sur l'actualisation de l'indexation.

- 01.05 58 Soutien à la recherche en Hautes Ecoles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Ces crédits couvrent le soutien à la recherche en Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur l'actualisation de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Ces crédits couvrent le soutien à la recherche en Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur l'actualisation de l'indexation.

PROGRAMME 7 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ**70 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES**

- 01.01 70 Commissaires et délégués du Gouvernement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les frais de fonctionnement relatif au contrôle et aux traitements des commissaires du Gouvernement. La variation proposée repose sur une réestimation des dépenses de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les frais de fonctionnement relatif au contrôle et aux traitements des commissaires du Gouvernement. La variation proposée repose sur une réestimation des dépenses de personnel sur base des informations les plus récentes.

72 - CONGÉS DE MATERNITÉ

01.01 72 Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 166 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses liées aux congés de maternité. La variation proposée repose sur une réestimation des dépenses encourues sur base d'une actualisation des traitements des 12 derniers mois.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 166 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses liées aux congés de maternité. La variation proposée repose sur une réestimation des dépenses encourues sur base d'une actualisation des traitements des 12 derniers mois.

PROGRAMME 8 - HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ**82 - SUBVENTIONS SOCIALES**

33.01 82 Subventions sociales aux Hautes Ecoles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions sociales aux Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur une actualisation de l'indexation et des populations étudiantes à la base du calcul.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions sociales aux Hautes Ecoles. La variation proposée repose sur une actualisation de l'indexation et des populations étudiantes à la base du calcul.

PROGRAMME 9 - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI**90 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI**

11.05 90 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université

Crédit d'engagement

Réduction : -299 milliers d'euros

Ces crédits couvrent le paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université en raison d'initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. La variation proposée repose sur une réestimation des dépenses réellement encourues.

Crédit de liquidation

Réduction : -299 milliers d'euros

Ces crédits couvrent le paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université en raison d'initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. La variation proposée repose sur une réestimation des dépenses réellement encourues.

91 - INTERVENTIONS DIVERSES - FONDS EUROPÉEN

01.01 91 Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 133 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les dépenses exposées sur les moyens dégagés par l'Union européenne sur les fonds structurels en faveur de l'enseignement supérieur. La variation proposée s'explique par une actualisation des différents préfinancements des projets cofinancés par le FSE.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 133 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les dépenses exposées sur les moyens dégagés par l'Union européenne sur les fonds structurels en faveur de l'enseignement supérieur. La variation proposée s'explique par une actualisation des différents préfinancements des projets cofinancés par le FSE.

DIVISION ORGANIQUE 57 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 3 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

30 - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 30 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel des ESA de la CF. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel des ESA de la CF. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

**31 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL
ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT
QUELCONQUES**

11.03 31 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel administratif et ouvrier des ESA de la CF. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les rémunérations et allocations du personnel administratif et ouvrier des ESA de la CF. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

**32 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNÉS -
SUBVENTIONS - TRAITEMENTS**

43.01 32 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 212 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions-traitements du personnel enseignant des établissements officiels subventionnés. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 212 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions-traitements du personnel enseignant des établissements officiels subventionnés. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

**33 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS -
SUBVENTIONS - TRAITEMENTS**

44.01 33 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 249 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions-traitements du personnel enseignant des établissements libres subventionnés. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 249 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions-traitements du personnel enseignant des établissements libres subventionnés. La variation proposée repose sur une réestimation des coûts de personnel sur base des informations les plus récentes.

PROGRAMME 4 - FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

40 - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.01 40 Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 194 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les frais de fonctionnement et d'équipement des 3 établissements artistiques de l'enseignement artistique supérieur (INSAS et ENSAV à Bruxelles, Arts² à Mons) et des 2 conservatoires royaux de musique (Bruxelles et Liège). La variation proposée repose sur l'actualisation de l'indexation de ces dotations pour l'année 2018, ainsi que sur une mise à jour des traitements du personnel ouvrier à charge de les présentes dotations.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 194 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les frais de fonctionnement et d'équipement des 3 établissements artistiques de l'enseignement artistique supérieur (INSAS et ENSAV à Bruxelles, Arts² à Mons) et des 2 conservatoires royaux de musique (Bruxelles et Liège). La variation proposée repose sur l'actualisation de l'indexation de ces dotations pour l'année 2018, ainsi que sur une mise à jour des traitements du personnel ouvrier à charge de les présentes dotations.

42 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.03 42 Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés (3 académies supérieures des Beaux-Arts, « Le 75 » et l'ESA du Cirque). La variation proposée s'explique par l'actualisation de l'indexation des présentes subventions.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés (3 académies supérieures des Beaux-Arts, « Le 75 » et l'ESA du Cirque). La variation proposée s'explique par l'actualisation de l'indexation des présentes subventions.

44 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.30 44 Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions de fonctionnement des 6 établissements d'enseignement artistique libres subventionnés (3 écoles supérieures Saint-Luc, ERG, IMEP, IAD). La variation proposée s'explique par l'actualisation de l'indexation des présentes subventions.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Ces crédits couvrent les subventions de fonctionnement des 6 établissements d'enseignement artistique libres subventionnés (3 écoles supérieures Saint-Luc, ERG, IMEP, IAD). La variation proposée s'explique par l'actualisation de l'indexation des présentes subventions.

49 - DÉMOCRATISATION ET PROMOTION DE L'ACCÈS AUX ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

- 01.01 49 Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation d'aide à la démocratisation de l'accès aux ESA. La variation proposée s'explique par l'actualisation de l'indexation des présentes subventions.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Ces crédits couvrent l'allocation d'aide à la démocratisation de l'accès aux ESA. La variation proposée s'explique par l'actualisation de l'indexation des présentes subventions.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Monsieur Rachid MADRANE

Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du
Sport et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle
sur la Commission communautaire française de la Région
de Bruxelles-Capitale

CHAPITRE I SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 11 AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 2 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

20 - ACTION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA SANTÉ

12.36 20 Contrôle médico-sportif

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

Les crédits supplémentaires sollicités permettront de couvrir le programme de contrôle pré-établi par l'ONAD annuellement et validé par l'Agence mondiale anti-dopage. L'augmentation proposée est compensée partiellement par une diminution des crédits inscrits à charge de l'AB 12.38.20 (- 15.000 € en CE/CL).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

Les crédits supplémentaires sollicités permettront de couvrir le programme de contrôle pré-établi par l'ONAD annuellement et validé par l'Agence mondiale anti-dopage. L'augmentation proposée est compensée partiellement par une diminution des crédits inscrits à charge de l'AB 12.38.20 (- 15.000 € en CE/CL).

12.38 20 Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés

Crédit d'engagement

Réduction : -15 milliers d'euros

La diminution de crédit proposée permettra de compenser partiellement l'augmentation sollicitée à l'AB 12.36.20.

Crédit de liquidation

Réduction : -15 milliers d'euros

La diminution de crédit proposée permettra de compenser partiellement l'augmentation sollicitée à l'AB 12.36.20.

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15 INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

ET DES AFFAIRES SOCIALES

13 - AIDE À LA JEUNESSE

- 12.06 13 Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 285 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée permettra de couvrir l'indexation des loyers et de réaliser les projets relatifs aux nouvelles implantations liées au refinancement de l'Aide à la jeunesse. Cette demande de crédit supplémentaire est compensée par une diminution du budget inscrit à charge de l'AB 72.01.13.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 285 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée permettra de couvrir l'indexation des loyers et de réaliser les projets relatifs aux nouvelles implantations liées au refinancement de l'Aide à la jeunesse. Cette demande de crédit supplémentaire est compensée par une diminution du budget inscrit à charge de l'AB 72.01.13.

- 72.01 13 Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Réduction : -285 milliers d'euros

Sur base de état d'avancement du programme d'activité, une diminution des crédits de 285.000 € est proposée afin de pouvoir compenser l'augmentation sollicitée sur l'AB 12.06.13.

Crédit de liquidation

Réduction : -285 milliers d'euros

Sur base de l'état d'avancement du programme d'activité, une diminution des crédits de 285.000 € est proposée afin de pouvoir compenser l'augmentation sollicitée sur l'AB 12.06.13.

14 - MAISONS DE JUSTICE

- 12.01 14 Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Une augmentation des crédits d'engagement est proposée afin de pouvoir assumer les projets d'entretien des bâtiments repris dans le secteur des Maisons de justice.

Crédit de liquidation

Pas de variation

- 12.06 14 Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 442 milliers d'euros

Les crédits supplémentaires sollicités sont nécessaires pour pouvoir faire face à l'indexation des loyers ainsi qu'à la prolongation jusqu'au 30 juin 2018 du bail relatif au bâtiment sis rue de Louvain, n°38 à 1000 Bruxelles dans l'attente du déménagement de l'AGMJ rue du Commerce, n°68A à 1040 Bruxelles.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 442 milliers d'euros

Les crédits supplémentaires sollicités sont nécessaires pour pouvoir faire face à l'indexation des loyers ainsi qu'à la prolongation jusqu'au 30 juin 2018 du bail relatif au bâtiment sis rue de Louvain, n°38 à 1000 Bruxelles dans l'attente du déménagement de l'AGMJ rue du Commerce, n°68A à 1040 Bruxelles.

- 12.22 14 Maisons de justice : paiement de primes d'assurance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Une augmentation des crédits d'engagement et de liquidation est proposée afin de pouvoir couvrir la totalité des primes d'assurance 2018.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Une augmentation des crédits d'engagement et de liquidation est proposée afin de pouvoir couvrir la totalité des primes d'assurance 2018.

- 72.01 14 Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Réduction : -480 milliers d'euros

Sur base de l'état d'avancement du programme d'activité 2018, il est proposé de diminuer les crédits d'engagement de l'ordre de 480.000 € pour pouvoir compenser les augmentations de crédit sollicitées aux AB 12.01.14 (19.000 €), 12.06.14 (442.000 €) et 12.22.14 (19.000 €).

Crédit de liquidation

Réduction : -461 milliers d'euros

Sur base de l'état d'avancement du programme d'activité 2018, il est proposé de diminuer les crédits de liquidation de l'ordre de 461.000 € pour pouvoir compenser les augmentations de crédit sollicitées aux AB 12.06.14 (442.000 €) et 12.22.14 (19.000 €).

PROGRAMME 3 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT

32 - CENTRES SPORTIFS

- 12.57 32 Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement.

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 64 milliers d'euros

Une augmentation des crédits d'engagement et de liquidation est proposée afin de pouvoir réaliser les projets prévus en 2018. Le budget supplémentaire sollicité est compensé par une diminution des crédits inscrits à l'AB 72.58.32.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros

Une augmentation des crédits d'engagement et de liquidation est proposée afin de pouvoir réaliser les projets prévus en 2018. Le budget supplémentaire sollicité est compensé par une diminution des crédits inscrits à l'AB 72.58.32.

- 12.58 32 Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Une augmentation des crédits d'engagement de 6.000 € est proposée afin de pouvoir réaliser les projets prévus en 2018. La totalité de l'augmentation sollicitée est compensée par une diminution des crédits de l'AB 72.58.32.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros

Une augmentation des crédits de liquidation de 13.000 € est proposée afin de pouvoir réaliser les projets prévus en 2018. La totalité de l'augmentation sollicitée est compensée par une diminution des crédits de l'AB 72.58.32.

- 72.57 32 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française, en ce compris Les Arcs (France)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 371 milliers d'euros

Une augmentation des crédits d'engagement de l'ordre de 371.000 € est proposée afin de pouvoir réaliser les projets prévus en 2018. L'augmentation sollicitée est compensée par une diminution des crédits inscrits sur l'AB 72.58.32.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 290 milliers d'euros

Une augmentation des crédits d'engagement de l'ordre de 290.000 € est proposée afin de pouvoir réaliser les projets prévus en 2018. L'augmentation sollicitée est compensée par une diminution des crédits inscrits sur les AB 72.58.32 et 01.02.33.

- 72.58 32 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Réduction : -441 milliers d'euros

Sur base de l'état d'avancement du programme d'activité, une diminution des crédits d'engagement et de liquidation est proposée afin de compenser les augmentations de crédit sollicitée aux AB 12.57.32, 12.58.37 et 72.57.32.

Crédit de liquidation

Réduction : -97 milliers d'euros

Sur base de l'état d'avancement du programme d'activité, une diminution des crédits d'engagement et de liquidation est proposée afin de compenser l'augmentation des crédits sollicitée à l'AB 72.57.32.

33 - CENTRES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

01.02 33 Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 312 milliers d'euros

Une augmentation des crédits d'engagement de 312.000 € est sollicitée pour pouvoir équiper la salle de préparation physique du Centre sportif de Haut Niveau créé sur le site de Louvain-la-Neuve.

Crédit de liquidation

Réduction : -266 milliers d'euros

Sur base de l'état d'avancement du programme d'activité 2018, il est proposé de diminuer les crédits de liquidation de 266.000 € afin de compenser les augmentations de crédit sollicitées par ailleurs.

DIVISION ORGANIQUE 17

AIDE À LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE**07 - PROVISION**

01.01 07 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 921 milliers d'euros

L'augmentation sollicitée tant en CE qu'en CL est liée à l'évolution de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 921 milliers d'euros

L'augmentation sollicitée tant en CE qu'en CL est liée à l'évolution de l'indexation.

PROGRAMME 1 - JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS**11 - PRÉVENTION GÉNÉRALE, INITIATIVES NOVATRICES ET ACTIONS TRANSVERSALES**

12.35 11 Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros

Lors de l'élaboration du budget initial 2018, les moyens budgétaires consacrés aux dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale ont été portés à 0. Or, il subsiste des factures 2017 à honorer aux commissions "Maltraitance" (13x2.000 €). Les 26.000 € sollicités tant en CE qu'en CL sont compensés par une diminution des crédits inscrits à charge de l'AB 33.39.14.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros

Lors de l'élaboration du budget initial 2018, les moyens budgétaires consacrés aux dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale ont été porté à 0. Or, il subsiste des factures 2017 à honorer aux commissions "Maltraitance" (13x2.000 €). Les 26.000 € sollicités tant en CE qu'en CL sont compensés par une diminution des crédits inscrits à charge de l'AB 33.39.14.

14 - ETABLISSEMENTS, MILIEUX D'ACCUEIL ET INITIATIVES DIVERSES

- 33.04 14 Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2327 milliers d'euros

Les recettes ont été revues à la hausse suite au paiement en janvier 2018 des sommes dues par le SPF Justice en 2017 pour les SPEP.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2327 milliers d'euros

Les recettes ont été revues à la hausse suite au paiement en janvier 2018 des sommes dues par le SPF Justice en 2017 pour les SPEP.

- 33.28 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 121 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée tant en CE qu'en CL permettra d'assurer le paiement à 100 % du Service provincial luxembourgeois pour son projet "Starting Block".

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 121 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée tant en CE qu'en CL permettra d'assurer le paiement à 100 % du Service provincial luxembourgeois pour son projet "Starting Block".

- 33.35 14 Subventions non marchand

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 146 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée est liée à l'évolution de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 146 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée est liée à l'évolution de l'indexation.

- 33.39 14 Subventions aux projets mettant en oeuvre les séjours de rupture (en voie d'agrément)

Crédit d'engagement

Réduction : -26 milliers d'euros

Sur base d'une estimation des crédits nécessaires pour couvrir les projets mettant en œuvre les séjours de rupture, il est proposé de diminuer à concurrence de 26.000 € le budget pour pouvoir compenser l'augmentation de crédit sollicitée à l'AB 12.35.11.

Crédit de liquidation

Réduction : -26 milliers d'euros

Sur base d'une estimation des crédits nécessaires pour couvrir les projets mettant en œuvre les séjours de rupture, il est proposé de diminuer à concurrence de 26.000 € le budget pour pouvoir compenser l'augmentation de crédit sollicitée à l'AB 12.35.11.

- 81.01 14 Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 53 milliers d'euros

Les moyens du Fonds budgétaire ont été revus suite à une réévaluation des recettes à la hausse.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 53 milliers d'euros

Les moyens du Fonds budgétaire ont été revus suite à une réévaluation des recettes à la hausse.

DIVISION ORGANIQUE 18

MAISONS DE JUSTICE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE**01 - ADMINISTRATION CENTRALE**

- 74.01 01 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée est justifiée par le fait que plusieurs commandes de mobilier engagées sur les crédits 2017 à hauteur de 35.000 € n'ont été livrées que début 2018. Par conséquent, les factures y afférentes ont été payées sur les crédits de liquidation 2018, ce qui grève à +/- 75 % le budget en liquidation 2018 pour ce type de dépenses. Cette demande permettra de récupérer les moyens nécessaires pour financer les dépenses 2018.

02 - MAISONS DE JUSTICE

- 12.02 02 Dépenses informatiques (ETNIC)

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Réduction : -35 milliers d'euros

Sur base des décomptes des années antérieures, il est proposé de diminuer le budget inscrit sur cet AB pour pouvoir compenser l'augmentation de crédit sollicitée sur l'AB 74.01.01.

PROGRAMME 2 - AIDE SPÉCIALISÉE**21 - AIDES AUX DÉTENUS**

33.03 21 Subventions aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros

Des crédits de liquidation supplémentaires sont sollicités pour pouvoir couvrir le solde de 10 % des subventions 2017 ainsi que 100 % des primes 2017 allouées dans le cadre de l'Accord non-marchand.

33.05 21 Subventions en faveur de l'aide aux détenus

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Des crédits de liquidation supplémentaires sont sollicités pour pouvoir couvrir le solde de 10 % des subventions 2017 encore dues.

52.01 21 Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Réduction : -1 milliers d'euros

Les crédits de liquidation inscrits à charge de cet AB peuvent être ramenés à 0.

22 - AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES

33.12 22 Subventions aux services d'aide aux justiciables

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros

Un budget supplémentaire de 9.000 € est sollicité pour pouvoir liquider pour l'année 2017 le montant de la subvention allouée aux services d'aide aux justiciables dans le cadre de l'Accord non-marchand.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros

Des crédits de liquidation supplémentaires sont sollicités pour pouvoir couvrir le solde de 10 % des subventions 2017 encore dues ainsi que 100 % des primes 2017 allouées aux services dans le cadre de l'Accord non-marchand.

33.13 22 Subventions en faveur des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros

Des crédits de liquidation supplémentaires sont sollicités pour pouvoir couvrir le solde de 10 % des subventions 2017 encore dues ainsi que le solde d'une subvention 2016.

23 - ESPACE-RENCONTRE

33.12 23 Subventions aux services Espaces-rencontres

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 92 milliers d'euros

Des crédits de liquidation supplémentaires sont sollicités pour pouvoir couvrir le solde de 10 % des subventions 2017 encore dues ainsi que 100 % des primes 2017 allouées aux services "Espaces-rencontres" dans le cadre de l'Accord non-marchand.

33.13 23 Subventions en faveur des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Réduction : -1 milliers d'euros

Le montant des crédits de liquidation encore dus s'élèvent à 14.000 €. Une diminution des crédits de 1.000 € est donc proposée.

24 - AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE

33.12 24 Subvention aide juridique de première ligne

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros

Des crédits de liquidation supplémentaires sont sollicités pour pouvoir couvrir le solde de 10 % des subventions 2016 et 2017 encore dues.

25 - SUBVENTION PEINE DE TRAVAIL

33.12 25 Subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

Des crédits de liquidation supplémentaires sont sollicités pour pouvoir couvrir le solde de 10 % des subventions 2017 encore dues ainsi que 100 % des primes 2017 allouées aux services dans le cadre de l'Accord non-marchand.

PROGRAMME 3 - PARTENARIATS**32 - SUBVENTIONS PROJETS PARTICULIERS**

01.01 32 Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5424 milliers d'euros

Ce FB, alimenté à concurrence de 5.424.000 €, est destiné à percevoir les moyens transférés par le Fédéral suite à la dissolution des Fonds fédéraux : Fonds de sécurité et Fonds de sécurité routière. Un montant de 4.300.000 € est destiné au financement des mesures judiciaires alternatives et le solde, 1.124.000 € pendant 4 ans, pourrait être consacré à des mesures non récurrentes d'accompagnement des mesures judiciaires alternatives, principalement le soutien à la mise en place d'une Maison de désistance.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5424 milliers d'euros

Ce FB, alimenté à concurrence de 5.424.000 €, est destiné à percevoir les moyens transférés par le Fédéral suite à la dissolution des Fonds fédéraux : Fonds de sécurité et Fonds de sécurité routière. Un montant de 4.300.000 € est destiné au financement des mesures judiciaires alternatives et le solde, 1.124.000 € pendant 4 ans, pourrait être consacré à des mesures non récurrentes d'accompagnement des mesures judiciaires alternatives, principalement le soutien à la mise en place d'une Maison de désistance.

33.12 32 Subventions pour des projets particuliers d'associations actives dans les secteurs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Un budget complémentaire de 150.000 € est sollicité pour soutenir d'une part, à concurrence de 100.000 €, les 2 associations créées suite aux attentats de Bruxelles et d'autre part, pour poursuivre, pour un montant de 50.000 €, les actions menées dans les prisons dans le cadre des liens parents détenus et enfants.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Un budget complémentaire de 150.000 € est sollicité pour soutenir d'une part, à concurrence de 100.000 €, les 2 associations créées suite aux attentats de Bruxelles et d'autre part, pour poursuivre, pour un montant de 50.000 €, les actions menées dans les prisons dans le cadre des liens parents détenus et enfants.

DIVISION ORGANIQUE 26

SPORT

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE**03 - ENERGIE**

12.03 03 Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité

Crédit d'engagement

Réduction : -242 milliers d'euros

Sur base d'une estimation actualisée des dépenses de consommation énergétique des centres sportifs, le montant des crédits a été revu à la baisse.

Crédit de liquidation

Réduction : -250 milliers d'euros

Sur base d'une estimation actualisée des dépenses de consommation énergétique des centres sportifs, le montant des crédits a été revu à la baisse.

PROGRAMME 1 - ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT**14 - CENTRES SPORTIFS**

01.01 14 Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs

Crédit d'engagement

Réduction : -94 milliers d'euros

Les moyens ont été transférés vers l'AB 33.11.35 pour permettre l'octroi d'une subvention "Sport pour tous" aux Centres sportifs locaux ou locaux reconnus dans le cadre des journées "Portes ouvertes" qui se tiendront en juin 2018.

Crédit de liquidation

Réduction : -94 milliers d'euros

Les moyens ont été transférés vers l'AB 33.11.35 pour permettre l'octroi d'une subvention "Sport pour tous" aux Centres sportifs locaux ou locaux reconnus dans le cadre des journées "Portes ouvertes" qui se tiendront en juin 2018.

PROGRAMME 2 - RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT

21 - PROMOTION DU SPORT ET DE L'ADEPS

12.30 21 Promotion du sport

Crédit d'engagement

Réduction : -47 milliers d'euros

Les moyens ont été transférés vers l'AB 12.03.35 pour permettre l'octroi d'une subvention "Sport pour tous" aux Centres sportifs locaux ou locaux reconnus dans le cadre des journées "Portes ouvertes" qui se tiendront en juin 2018.

Crédit de liquidation

Réduction : -47 milliers d'euros

Les moyens ont été transférés vers l'AB 12.03.35 pour permettre l'octroi d'une subvention "Sport pour tous" aux Centres sportifs locaux ou locaux reconnus dans le cadre des journées "Portes ouvertes" qui se tiendront en juin 2018.

22 - ETUDES ET RECHERCHES DANS LE DOMAINE DU SPORT

12.32 22 Frais d'études et d'expertise scientifique

Crédit d'engagement

Réduction : -150 milliers d'euros

Pour l'exercice 2018, les besoins en CE s'élèvent à 110.000 € pour finaliser la convention complémentaire avec le CAPS. Il est, dès lors, proposé de transférer le solde de 150.000 € vers l'AB 33.18.35 où les crédits actuels ne permettent pas de couvrir, à 100 %, l'application du Décret.

Crédit de liquidation

Réduction : -125 milliers d'euros

Les besoins en CL 2018 sont estimés à 135.000 €. Il est, dès lors, proposé de transférer le solde de 125.000 € vers l'AB 33.18.35 où les crédits actuels ne permettent pas de couvrir, à 100 %, l'application du Décret.

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES**35 - SUBVENTIONS AUX FÉDÉRATIONS, ASBL, CENTRES OU CLUBS SPORTIFS**

12.03 35 Promotion du sport à l'école

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 47 milliers d'euros

L'augmentation des crédits sollicitée permettra d'allouer un subside aux Centres sportifs locaux ou locaux reconnus dans le cadre de l'organisation des Journées "Portes ouvertes" qui se tiendront en juin 2018. Ce montant est compensé par une diminution des crédits inscrits à charge de l'AB 12.30.21.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 47 milliers d'euros

L'augmentation des crédits sollicitée permettra d'allouer un subside aux Centres sportifs locaux ou locaux reconnus dans le cadre de l'organisation des Journées "Portes ouvertes" qui se tiendront en juin 2018. Ce montant est compensé par une diminution des crédits inscrits à charge de l'AB 12.30.21.

33.03 35 Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros

L'augmentation sollicitée est liée à l'évolution de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros

L'augmentation sollicitée est liée à l'évolution de l'indexation.

33.11 35 Sport pour tous

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 94 milliers d'euros

Les crédits budgétaires complémentaires sollicités permettront d'octroyer une subvention "Sport pour tous" aux Centres sportifs locaux ou locaux reconnus dans le cadre des journées "Portes ouvertes" qui se tiendront en juin 2018. L'augmentation proposée est compensée par une diminution des crédits inscrits à charge de l'AB 01.01.14.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 94 milliers d'euros

Les crédits budgétaires complémentaires sollicités permettront d'octroyer une subvention "Sport pour tous" aux Centres sportifs locaux ou locaux reconnus dans le cadre des journées "Portes ouvertes" qui se tiendront en juin 2018. L'augmentation proposée est compensée par une diminution des crédits inscrits à charge de l'AB 01.01.14.

33.18 35 Subventions aux centres sportifs locaux

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Les crédits inscrits à l'initial 2018 sont insuffisants pour couvrir à 100 % l'application du décret du 27 février 2013. Des moyens complémentaires ont pu être dégagés sur l'AB 12.32.22 pour tendre davantage vers ces 100 %.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 125 milliers d'euros

Les crédits inscrits à l'initial 2018 sont insuffisants pour couvrir à 100 % l'application du décret du 27 février 2013. Des moyens complémentaires ont pu être dégagés sur l'AB 12.32.22 pour tendre davantage vers ces 100 %.

33.20 35 Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 118 milliers d'euros

L'augmentation des crédits sollicitée se justifie en raison d'une part, de l'intégration de nouvelles disciplines, à savoir : le trail et la marche nordique au sein de la Ligue belge francophone d'athlétisme et du padel au sein de la Fédération de tennis (Augmentation du nombre d'affiliés).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 118 milliers d'euros

L'augmentation des crédits sollicitée se justifie en raison d'une part, de l'intégration de nouvelles disciplines, à savoir : le trail et la marche nordique au sein de la Ligue belge francophone d'athlétisme et du padel au sein de la Fédération de tennis (Augmentation du nombre d'affiliés).

- 33.21 35 Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée doit permettre à la ligue francophone de boxe et de Ji-Jitsu de prendre en charge la préparation de leurs athlètes. Ce montant est compensé par un transfert provenant de l'AB 33.30.35.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée doit permettre à la ligue francophone de boxe et de Ji-Jitsu de prendre en charge la préparation de leurs athlètes. Ce montant est compensé par un transfert provenant de l'AB 33.30.35.

- 33.30 35 Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives

Crédit d'engagement

Réduction : -35 milliers d'euros

Sur base d'une réactualisation des besoins, un transfert de 35.000 € est proposé vers l'AB 33.21.35 pour pouvoir compenser l'augmentation sollicitée sur cet AB.

Crédit de liquidation

Réduction : -35 milliers d'euros

Sur base d'une réactualisation des besoins, un transfert de 35.000 € est proposé vers l'AB 33.21.35 pour pouvoir compenser l'augmentation sollicitée sur cet AB.

- 33.32 35 Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée est liée à l'évolution de l'indexation.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros

L'augmentation de crédit sollicitée est liée à l'évolution de l'indexation.

PROGRAMME 4 - SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS**41 - DÉPENSES DE TOUTE NATURE POUR LES INSTALLATIONS**

- 12.40 41 Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Des moyens supplémentaires sont sollicités pour pouvoir subvenir à l'entretien des Centres sportifs ADEPS et notamment à l'entretien des terrains synthétiques par des sociétés spécialisées en la matière.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Des moyens supplémentaires sont sollicités pour pouvoir subvenir à l'entretien des Centres sportifs ADEPS et notamment à l'entretien des terrains synthétiques par des sociétés spécialisées en la matière.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	5
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales	5
Division organique 41 - Service général de l'Inspection	12
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	16
Division organique 48 - Centres PMS	18
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française	21
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	25
Division organique 52 - Enseignement secondaire	33
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	41
Division organique 57 - Enseignement artistique	46

CHAPITRE III ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40 SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2018 Initial		2018 1er Aju.	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance administration - enseignement et recherche	284	277	264	257
1	Subsistance administration - personnel de l'enseignement	26.376	26.372	26.570	26.741
2	Provisions pour charges diverses	732	732	769	769
4	Recherches en éducation pilotage interréseaux - activités pédagogiques interréseaux - orientation - divers	23.315	23.299	23.476	23.510
5	Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	250	250	251	251
8	Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	37.815	37.815	37.276	37.276
Totaux (en milliers d'euros)		88.772	88.745	88.606	88.804

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	74.01	02	CE-CLL	92	88	72	68

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

74.01 02 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Crédit d'engagement

Réduction : -20 milliers d'euros

Compensation vers la DO 40 AB 12.01.12 : -20 kEUR CE-CL pour pouvoir assumer la liquidation de frais administratifs

Crédit de liquidation

Réduction : -20 milliers d'euros

Compensation vers la DO 40 AB 12.01.12 : -20 kEUR CE-CL pour pouvoir assumer la liquidation de frais administratifs

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	01.02	12	CE-CLL	25.707	25.707	25.881	26.056
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12.01	12	CE-CLL	110	106	130	126

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

01.02 12 Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 174 milliers d'euros

Adaptation du crédit à la population scolaire au 15 janvier 2018 et de l'Index de janvier 2018.

Pour rappel, le décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires, à l'aide spécifique aux directions sans classe dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, à un encadrement complémentaire en personnel éducatif et administratif dans l'enseignement secondaire spécialisé, et à l'encadrement dans l'enseignement maternel prévoit, qu'à partir de l'année scolaire 2017-2018, le gouvernement alloue pour l'organisation de l'aide spécifique aux directions d'écoles un montant annuel de 60 euros indexé par élève régulièrement inscrit au 15 janvier de l'année scolaire précédente dans l'enseignement ordinaire et un montant annuel de 95 euros indexé par élève régulièrement inscrit au 15 janvier de l'année scolaire précédente dans l'enseignement spécialisé.

Ce nouveau montant est octroyé à partir de l'année scolaire qui précède celle au cours de laquelle l'établissement élabore son plan de pilotage, à savoir :

- pour l'année scolaire 2017-2018 : aux établissements comptabilisant 1/3 de la population scolaire de chaque réseau et de chaque niveau d'enseignement.*
- pour l'année scolaire 2018-2019 : aux établissements comptabilisant 2/3 de la population scolaire de chaque réseau et de chaque niveau d'enseignement.*
- Pour l'année scolaire 2019-2020 : à la totalité des établissements scolaires.*

En outre, le Gouvernement prévoit qu'à partir du 1er septembre 2018 un montant indexé de 0,40 euros par élève est ajouté chaque année au forfait de 60 euros pour l'enseignement fondamental ordinaire et un montant indexé de 0,50 euros est ajouté au forfait de 95 euros pour l'enseignement fondamental spécialisé.

Les établissements scolaires qui ne bénéficient pas encore du nouveau montant en 2017-2018 et en 2018-2019 continuent à bénéficier de l'ancien mécanisme.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 349 milliers d'euros

Adaptation du crédit à la population scolaire au 15 janvier 2018 et de l'Index de janvier 2018.

Des crédits de liquidation supplémentaires, à hauteur de 175 kEUR CL ont été inscrits, suite à une erreur administrative ayant entraîné un double paiement, qui a été recouvré entre temps.

12.01 12 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Compensation de la DO 40 AB 74.01.02 : 20 kEUR CE-CL pour pouvoir assumer la liquidation de frais administratifs

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

*Compensation de la DO 40 AB 74.01.02 : 20 kEUR CE-CL pour pouvoir assumer la liquidation de frais administratifs***PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	12.01	24	CE-CLL	612	612	617	617
Remboursement d'indus enseignement obligatoire	11.01	25	CE-CLL	0	0	32	32

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

24 - CONTRÔLE ABSENCES MALADIES

12.01 24 Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

*Cet AB couvre les dépenses relatives au contrôle des absences pour maladies des personnels de l'enseignement, en exécution du marché public attribué à la firme Certimed. Conformément au Cahier spécial des Charges, il peut être indexé annuellement.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

*Cet AB couvre les dépenses relatives au contrôle des absences pour maladies des personnels de l'enseignement, en exécution du marché public attribué à la firme Certimed. Conformément au Cahier spécial des Charges, il peut être indexé annuellement.***25 - REMBOURSEMENT D'INDUS ARTICLE 11BIS**

11.01 25 Remboursement d'indus enseignement obligatoire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros

*Cet AB est alimenté afin d'assurer les remboursements d'indus "article 11bis" prévus dans le projet de Décret-Programme lié à l'ajustement du Budget 2018.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros

*Cet AB est alimenté afin d'assurer les remboursements d'indus "article 11bis" prévus dans le projet de Décret-Programme lié à l'ajustement du Budget 2018.***PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN ÉDUCATION PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)

Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	01.02	40	CE-CLL	1.586	1.586	1.741	1.791
Provision pour renforcer l'informatique administrative dans les écoles	01.06	40	CE-CLL	870	870	0	0
Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	01.13	40	CE-CLL	3.657	3.657	3.677	3.677
Institut de la formation en cours de carrière	41.01	40	CE-CLL	5.537	5.537	5.705	5.705
Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	01.11	41	CE-CLL	5.421	5.421	6.073	6.073
Office Francophone de Formation en Alternance	41.01	41	CE-CLL	122	122	158	158

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

40 - INSPECTION - PILOTAGE - INTERRÉSEAUX

01.02 40 Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 155 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-un montant de +215 kEUR CE-CL provisionné sur cet AB, en attente d'un affinage des calculs de l'Administration, sur le rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues du DOA ;
-Inscription de +50 kEUR CL pour un arriéré;
-Compensation vers la DO 52 AB 01.01.94 : -60 kEUR CE-CL (pour la Formation Etudiants "Didacticar" sur le Diagnostic EOBD)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 205 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-un montant de +215 kEUR CE-CL provisionné sur cet AB, en attente d'un affinage des calculs de l'Administration, sur le rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues du DOA ;
-Inscription de +50 kEUR CL pour un arriéré;
-Compensation vers la DO 52 AB 01.01.94 : -60 kEUR CE-CL (pour la Formation Etudiants "Didacticar" sur le Diagnostic EOBD)

01.06 40 Provision pour renforcer l'informatique administrative dans les écoles

Crédit d'engagement

Réduction : -870 milliers d'euros

Compensation vers la dotation de l'ETNIC DO 12 AB 41.01.14: -870 kEUR CE-CL (Transfert de la provision consacrée à l'achat de PC "Circulaires")

Crédit de liquidation

Réduction : -870 milliers d'euros

Compensation vers la dotation de l'ETNIC DO 12 AB 41.01.14: -870 kEUR CE-CL (Transfert de la provision consacrée à l'achat de PC "Circulaires")

01.13 40 Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Indexation du crédit conformément à la circulaire budgétaire

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Indexation du crédit conformément à la circulaire budgétaire

41.01 40 Institut de la formation en cours de carrière

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 168 milliers d'euros

Des crédits supplémentaires, à hauteur de 145 kEUR CE-CL, ont été ajoutés à la dotation de l'IFC pour des nouveaux dispositifs de formation liés au Pacte d'excellence.

Par ailleurs, les moyens suivants ont été transférés en provenance de la Fonction Publique :

-Application de la décision du Gouvernement pour le GT carrière - échelle unique : 18 kEUR

-Application de la décision du Gouvernement pour le GT carrière - Prime de Fin d'Année (PFA) : 5 kEUR

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 168 milliers d'euros

Des crédits supplémentaires, à hauteur de 145 kEUR CE-CL, ont été ajoutés à la dotation de l'IFC pour des nouveaux dispositifs de formation liés au Pacte d'excellence.

Par ailleurs, les moyens suivants ont été transférés en provenance de la Fonction Publique :

-Application de la décision du Gouvernement pour le GT carrière - échelle unique : 18 kEUR

-Application de la décision du Gouvernement pour le GT carrière - Prime de Fin d'Année (PFA) : 5 kEUR

41 - RECHERCHES EN EDUCATION

01.11 41 Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 652 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Pour l'OS 3.2.b du Pacte "Améliorer le pilotage du qualifiant": un montant correspondant à l'engagement de 3 ETP niveau 1 et 1 ETP 2+ (soit -125 kEUR)

-Pour l'O.S.4.9.a du Pacte « Renforcer les dispositifs d'apprentissage et d'intégration des allophones », cette mesure est réévaluée pour l'exercice 2018 : -530 kEUR CE-CL

-Un montant de +1.057 kEUR CE-CL est transféré ici pour des subventions universitaires destinées à l'accompagnement sur le terrain des équipes de "RCD"

-Un montant de +250 kEUR CE-CL, en provenance de l'AB 01.01.35 de la DO 11, est transféré ici pour deux études universitaires sur l'« évaluation de l'expérience pilote visant à instaurer un conseil hebdomadaire coopératif et citoyen de la classe » et les « rythmes scolaires ».

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 652 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Pour l'OS 3.2.b du Pacte "Améliorer le pilotage du qualifiant": un montant correspondant à l'engagement de 3 ETP niveau 1 et 1 ETP 2+ (soit -125 kEUR)

-Pour l'O.S.4.9.a du Pacte « Renforcer les dispositifs d'apprentissage et d'intégration des allophones », cette mesure est réévaluée pour l'exercice 2018 : -530 kEUR CE-CL

-Un montant de +1.057 kEUR CE-CL est transféré ici pour des subventions universitaires destinées à l'accompagnement sur le terrain des équipes de "RCD"

-Un montant de +250 kEUR CE-CL, en provenance de l'AB 01.01.35 de la DO 11, est transféré ici pour deux études universitaires sur l'« évaluation de l'expérience pilote visant à instaurer un conseil hebdomadaire coopératif et citoyen de la classe » et les « rythmes scolaires ».

41.01 41 Office Francophone de Formation en Alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

*Alignement de la dotation FWB de cet OIP, suite à l'augmentation de la contribution des autres entités fédérées, conformément à l'accord de coopération du 24 octobre 2008***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

*Alignement de la dotation FWB de cet OIP, suite à l'augmentation de la contribution des autres entités fédérées, conformément à l'accord de coopération du 24 octobre 2008***PROGRAMME 5 - COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions aux associations de parents	33.11	50	CE-CLL	231	231	232	232

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

50 - SUBVENTIONS - COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES - RECHERCHES ET ENQUÊTES

33.11 50 Subventions aux associations de parents

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

*Indexation du crédit conformément à la circulaire budgétaire***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

*Indexation du crédit conformément à la circulaire budgétaire***PROGRAMME 8 - ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG	33.03	80	CE-CLL	0	0	29	29
Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	01.07	81	CE-CLL	27.815	27.815	27.247	27.247

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

80 - ACTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLES

33.03 80 Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Mise en œuvre du programme européen EQWOS (projet de promotion des formations dans le secteur des métiers de l'équitation)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Mise en œuvre du programme européen EQWOS (projet de promotion des formations dans le secteur des métiers de l'équitation)

81 - RÉMUNÉRATIONS LIÉES AU PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

01.07 81 Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle

Crédit d'engagement

Réduction : -568 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des calculs de l'Administration générale des personnels sur base des engagements effectués par les directions d'établissements

Crédit de liquidation

Réduction : -568 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des calculs de l'Administration générale des personnels sur base des engagements effectués par les directions d'établissements

DIVISION ORGANIQUE 41
SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2018 Initial		2018 1er Aju.	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Subsistance inspection - dépenses de personnel	10.196	10.196	10.444	10.444
3	Service de conseil et de soutien pédagogique	14.263	14.263	10.965	10.965
Totaux (en milliers d'euros)		24.459	24.459	21.409	21.409

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire	11.03	11	CE-CLL	142	142	156	156
Personnel statutaire	11.03	12	CE-CLL	4.468	4.468	4.511	4.511
Personnel statutaire	11.03	13	CE-CLL	2.815	2.815	2.923	2.923
Personnel statutaire	11.03	14	CE-CLL	325	325	380	380
Personnel statutaire	11.03	15	CE-CLL	1.225	1.225	1.246	1.246
Personnel statutaire	11.03	16	CE-CLL	654	654	657	657
Personnel statutaire	11.03	17	CE-CLL	537	537	535	535
Personnel statutaire	11.03	18	CE-CLL	30	30	36	36

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

11 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DES CENTRESPMS

11.03 11 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

12 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

11.03 12 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA) ;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA) ;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

13 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

11.03 13 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 108 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 108 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

14 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

11.03 14 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA) ;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA) ;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

15 - PERSONNEL DE L'INSPECTION, INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNATEUR ET INSPECTEURS DE RELIGION

11.03 15 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA) ;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA) ;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

16 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

11.03 16 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

17 - PERSONNEL DE L'INSPECTION E L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

11.03 17 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -2 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -2 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

18 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

11.03 18 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 3 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)

Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	11.03	30	CE-CLL	12.959	12.959	9.913	9.913
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	12.01	30	CE-CLL	1.304	1.304	1.052	1.052

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

30 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

11.03 30 Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique

Crédit d'engagement

Réduction : -3046 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

-Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements, tenant compte des désignations réelles des conseillers pédagogiques et de l'engagement, pour l'année scolaire prochaine des "Délégués au Contrat d'Objectifs" et des "Directeurs de Zone" (DCO/DZ);
-L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -3046 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

-Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements, tenant compte des désignations réelles des conseillers pédagogiques et de l'engagement, pour l'année scolaire prochaine des "Délégués au Contrat d'Objectifs" et des "Directeurs de Zone" (DCO/DZ);
-L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

12.01 30 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique

Crédit d'engagement

Réduction : -252 milliers d'euros

La variation de cet AB est due aux calculs de l'AGE, en matière de frais de fonctionnement, tenant compte des désignations réelles des conseillers pédagogiques

Crédit de liquidation

Réduction : -252 milliers d'euros

La variation de cet AB est due aux calculs de l'AGE, en matière de frais de fonctionnement, tenant compte des désignations réelles des conseillers pédagogiques

DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2018 Initial		2018 1er Aju.	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie	151.952	137.672	164.167	138.160
Totaux (en milliers d'euros)		151.952	137.672	164.167	138.160

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 0 - FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Programme prioritaire de travaux PPT	01.06	01	CE-CLL	48.280	36.000	60.007	36.000
Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	33.01	02	CE-CLL	138	138	276	276
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12.01	03	CE-CLL	3.700	3.700	4.050	4.050

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

01.06 01 Programme prioritaire de travaux PPT

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 11727 milliers d'euros

Application de l'article 32 du dispositif du Budget 2018 :

« Le report des engagements annuellement garantis et non réalisés à charge de l'AB 01.06.01 de la D.O. 44 sera assuré vers l'année suivant celle au cours de laquelle l'engagement budgétaire était initialement prévu. »

02 - SUBVENTIONS - LOYERS - DIVERS

33.01 02 Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 138 milliers d'euros

Suite à la réception trop tardive de pièces justificatives, la subvention n'a pu être liquidée durant l'exercice précédent. Les crédits supplémentaires serviront à régler cette facture du passé..

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 138 milliers d'euros

Suite à la réception trop tardive de pièces justificatives, la subvention n'a pu être liquidée durant l'exercice précédent. Les crédits supplémentaires serviront à régler cette facture du passé.

03 - GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

12.01 03 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite à la réévaluation des marchés publics de nettoyage et de réparation prévus pour cette année

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite à la réévaluation des marchés publics de nettoyage et de réparation prévus pour cette année

**DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS**

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2018 Initial		2018 1er Aju.	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance administration - enseignement et recherche	137	137	187	137
4	Dépenses de personnel et des centres PMS	89.371	89.371	88.999	88.999
5	Fonctionnement des centres PMS	9.241	9.241	9.284	9.284
Totaux (en milliers d'euros)		98.749	98.749	98.470	98.420

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12.01	02	CE-CLL	133	133	183	133

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Le marché SIEP n'a pu être engagé en 2017. Pour poursuivre la diffusion des informations sur l'orientation, les études et les métiers, un montant de 50 milliers d'euros est inscrit en engagement pour procéder au lancement de ce marché public en 2018

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire	11.03	40	CE-CLL	22.792	22.792	23.028	23.028
Subventions-traitements	43.01	42	CE-CLL	26.131	26.131	26.177	26.177
Subventions-traitements	44.01	43	CE-CLL	40.448	40.448	39.794	39.794

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

40 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 40 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 236 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 236 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

42 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 42 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

43 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 43 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Réduction : -654 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -654 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale	41.23	50	CE-CLL	3.095	3.095	3.091	3.091
Subventions forfaitaires	43.23	52	CE-CLL	2.354	2.354	2.390	2.390
Subventions forfaitaires	44.23	54	CE-CLL	3.666	3.666	3.677	3.677

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

50 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 50 Dotation globale

Crédit d'engagement

Réduction : -4 milliers d'euros

La variation de cet AB est due :

- A l'indexation de la dépense conformément à la circulaire budgétaire;
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018

Crédit de liquidation

Réduction : -4 milliers d'euros

La variation de cet AB est due :

- A l'indexation de la dépense conformément à la circulaire budgétaire;
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018

52 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.23 52 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

La variation de cet AB est due :

- A l'indexation de la dépense conformément à la circulaire budgétaire;

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

La variation de cet AB est due :

- A l'indexation de la dépense conformément à la circulaire budgétaire;

54 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.23 54 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

La variation de cet AB est due :

- A l'indexation de la dépense conformément à la circulaire budgétaire;

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

La variation de cet AB est due :

- A l'indexation de la dépense conformément à la circulaire budgétaire;

DIVISION ORGANIQUE 50
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2018 Initial		2018 1er Aju.	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
3	Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française	1.102	1.102	1.048	1.048
4	Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française	3.967	3.967	3.892	3.892
5	Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	1.416	1.416	1.257	1.257
6	Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	7.778	7.778	7.792	7.792
8	Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	699	699	635	635
Totaux (en milliers d'euros)		14.962	14.962	14.624	14.624

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 3 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale	41.23	31	CE-CLL	586	586	532	532

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

31 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 31 Dotation globale

Crédit d'engagement

Réduction : -54 milliers d'euros

Transfert de crédits vers les AB traitements du Personnel Ouvrier suite à la nomination des PO au 1/6/2018

Crédit de liquidation

Réduction : -54 milliers d'euros

Transfert de crédits vers les AB traitements du Personnel Ouvrier suite à la nomination des PO au 1/6/2018

PROGRAMME 4 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS

DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitements des chargés de mission	11.03	40	CE-CLL	1.761	1.761	1.634	1.634
Personnel statutaire	11.03	41	CE-CLL	2.206	2.206	2.258	2.258

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

40 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 40 Traitements des chargés de mission

Crédit d'engagement

Réduction : -127 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -127 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

41 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER. RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 52 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 52 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 5 - CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale	41.23	51	CE-CLL	1.416	1.416	1.257	1.257

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

51 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 51 Dotation globale

Crédit d'engagement

Réduction : -159 milliers d'euros

*Transfert de crédits vers les AB traitements du Personnel Ouvrier suite à la nomination des PO au 1/6/2018***Crédit de liquidation**

Réduction : -159 milliers d'euros

*Transfert de crédits vers les AB traitements du Personnel Ouvrier suite à la nomination des PO au 1/6/2018***PROGRAMME 6 - CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	11.03	60	CE-CLL	4.590	4.590	4.640	4.640
Personnel statutaire	11.03	61	CE-CLL	3.188	3.188	3.152	3.152

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

60 - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

61 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 61 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -36 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -36 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 8 - CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale	41.23	80	CE-CLL	699	699	635	635

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

80 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 80 Dotation globale

Crédit d'engagement

Réduction : -64 milliers d'euros

Transfert de crédits vers les AB traitements du Personnel Ouvrier suite à la nomination des PO au 1/6/2018

Crédit de liquidation

Réduction : -64 milliers d'euros

Transfert de crédits vers les AB traitements du Personnel Ouvrier suite à la nomination des PO au 1/6/2018

DIVISION ORGANIQUE 51
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2018 Initial		2018 1er Aju.	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
2	Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	39.994	39.994	38.447	38.447
3	Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental	7.096	7.096	7.142	7.142
4	Dépenses de personnel des écoles maternelles	594.581	594.581	598.716	598.716
5	Fonctionnement des écoles maternelles	64.264	64.264	63.891	63.891
6	Dépenses de personnel des écoles primaires	1.252.908	1.252.908	1.260.222	1.260.222
7	Fonctionnement des écoles primaires	192.749	192.749	195.052	195.052
9	Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	11.481	11.497	11.379	11.395
Totaux (en milliers d'euros)		2.163.073	2.163.089	2.174.849	2.174.865

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 2 - DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	11.05	20	CE-CLL	39.994	39.994	38.447	38.447

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

20 - DÉPENSES LIÉES AUX PAIEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS

11.05 20 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental

Crédit d'engagement

Réduction : -1547 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens qui implique le transfert de moyens budgétaires du programme 2 vers le programme 4
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -1547 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens qui implique le transfert de moyens budgétaires du programme 2 vers le programme 4
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 3 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	41.01	30	CE-CLL	529	529	532	532
Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	43.01	30	CE-CLL	3.630	3.630	3.654	3.654
Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	44.01	30	CE-CLL	2.937	2.937	2.956	2.956

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

30 - DÉPENSES POUR LES SURVEILLANCES SUR L'HEURE DE MIDI

41.01	30	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
		<i>Adaptation du crédit à la population scolaire, au nombre d'heures de surveillance et de l'Index de janvier 2018</i>
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
		<i>Adaptation du crédit à la population scolaire, au nombre d'heures de surveillance et de l'Index de janvier 2018</i>
43.01	30	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros
		<i>Adaptation du crédit à la population scolaire, au nombre d'heures de surveillance et de l'Index de janvier 2018</i>
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros
		<i>Adaptation du crédit à la population scolaire, au nombre d'heures de surveillance et de l'Index de janvier 2018</i>
44.01	30	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros
		<i>Adaptation du crédit à la population scolaire, au nombre d'heures de surveillance et de l'Index de janvier 2018</i>
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros
		<i>Adaptation du crédit à la population scolaire, au nombre d'heures de surveillance et de l'Index de janvier 2018</i>

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)

Personnel statutaire du maternel	11.03	41	CE-CLL	42.633	42.633	42.664	42.664
Subventions-traitements dans le maternel	43.01	44	CE-CLL	321.355	321.355	321.632	321.632
Subventions-traitements dans le maternel	44.01	45	CE-CLL	230.593	230.593	234.420	234.420

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire du maternel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens qui implique le transfert de moyens budgétaires du programme 2 vers le programme 4 ;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens qui implique le transfert de moyens budgétaires du programme 2 vers le programme 4 ;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

44 - ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 44 Subventions-traitements dans le maternel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 277 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens qui implique le transfert de moyens budgétaires du programme 2 vers le programme 4 ;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 277 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens qui implique le transfert de moyens budgétaires du programme 2 vers le programme 4 ;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

45 - ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 45 Subventions-traitements dans le maternel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3827 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens qui implique le transfert de moyens budgétaires du programme 2 vers le programme 4 ;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3827 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens qui implique le transfert de moyens budgétaires du programme 2 vers le programme 4 ;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions forfaitaires dans le maternel	43.23	53	CE-CLL	36.382	36.382	36.389	36.389
Subventions forfaitaires dans le maternel	44.23	55	CE-CLL	27.882	27.882	27.502	27.502

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

53 - ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.23 53 Subventions forfaitaires dans le maternel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

55 - ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.23 55 Subventions forfaitaires dans le maternel

Crédit d'engagement

Réduction : -380 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Réduction : -380 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

PROGRAMME 6 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire du primaire	11.03	61	CE-CLL	108.727	108.727	109.413	109.413
Personnel statutaire du primaire	11.03	62	CE-CLL	7.827	7.827	7.897	7.897
Subventions-traitements dans le primaire	43.01	63	CE-CLL	631.159	631.159	636.473	636.473
Subventions-traitements dans le primaire	44.01	64	CE-CLL	505.195	505.195	506.439	506.439

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

61 - ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 61 Personnel statutaire du primaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 686 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 686 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

62 - ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE

11.03 62 Personnel statutaire du primaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

63 - ÉCOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 63 Subventions-traitements dans le primaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5314 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5314 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

64 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 64 Subventions-traitements dans le primaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1244 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1244 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA)
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale pour le fondamental	41.23	70	CE-CLL	28.622	28.622	29.112	29.112
Assurances scolaires	12.21	71	CE-CLL	144	144	146	146
Subventions forfaitaires dans le primaire	43.23	72	CE-CLL	89.226	89.226	90.403	90.403
Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	44.21	74	CE-CLL	189	189	165	165
Subventions forfaitaires dans le primaire	44.23	74	CE-CLL	73.831	73.831	74.489	74.489

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 70 Dotation globale pour le fondamental

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 490 milliers d'euros

*La variation de cet AB est due à :**-Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation**-Transfert de moyens vers les AB traitements suite à la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 490 milliers d'euros

*La variation de cet AB est due à :**-Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation**-Transfert de moyens vers les AB traitements suite à la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018***71 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"**

12.21 71 Assurances scolaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

*Adaptation du crédit à la population scolaire et de l'Index de janvier 2018***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

*Adaptation du crédit à la population scolaire et de l'Index de janvier 2018***72 - ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

43.23 72 Subventions forfaitaires dans le primaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1177 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 1177 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***74 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

44.21 74 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire

Crédit d'engagement

Réduction : -24 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***Crédit de liquidation**

Réduction : -24 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

44.23 74 Subventions forfaitaires dans le primaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 658 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 658 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	01.02	90	CE-CLL	8.702	8.702	8.600	8.600

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

90 - DISCRIMINATION POSITIVE

01.02 90 Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié

Crédit d'engagement

Réduction : -102 milliers d'euros

Le montant total constituant l'ensemble des moyens financiers qui ont été payés fin janvier 2018 aux implantations d'enseignement fondamental ordinaire bénéficiaires de l'encadrement différencié pour l'année scolaire 2017-2018 est de 8.599.136 €, soit un montant à prévoir au budget de 8.600 milliers € et un ajustement de - 102 kEUR CE-CL

Crédit de liquidation

Réduction : -102 milliers d'euros

Le montant total constituant l'ensemble des moyens financiers qui ont été payés fin janvier 2018 aux implantations d'enseignement fondamental ordinaire bénéficiaires de l'encadrement différencié pour l'année scolaire 2017-2018 est de 8.599.136 €, soit un montant à prévoir au budget de 8.600 milliers € et un ajustement de - 102 kEUR CE-CL

DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2018 Initial		2018 1er Aju.	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance administration - enseignement et recherche	686	686	686	711
4	Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	2.315.984	2.315.984	2.334.607	2.334.607
5	Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice	332.756	332.756	336.008	336.008
6	Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	61.857	61.857	63.095	63.095
7	Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	2.149	2.149	2.160	2.160
8	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	17.391	17.391	17.459	17.459
9	Discriminations positives - divers	18.330	21.168	18.412	21.258
Totaux (en milliers d'euros)		2.749.153	2.751.991	2.772.427	2.775.298

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses liées au comptage des élèves	12.02	02	CE-CLL	61	61	61	86

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.02 02 Dépenses liées au comptage des élèves

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Un montant supplémentaire de 25 kEUR en liquidation a été inscrit pour pouvoir apurer une facture de consultation du Registre National.

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)

Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	11.03	41	CE-CLL	537.923	537.923	539.088	539.088
Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	11.03	42	CE-CLL	66.702	66.702	66.657	66.657
Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	43.01	44	CE-CLL	388.968	388.968	394.157	394.157
Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	44.01	45	CE-CLL	1.317.616	1.317.616	1.329.932	1.329.932
Rémunérations du personnel du Service de médiation	11.01	46	CE-CLL	4.775	4.775	4.773	4.773

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1165 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1165 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Réduction : -45 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -45 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

44 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5189 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5189 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

45 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 12316 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 12316 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

46 - SERVICE DE MÉDIATION SCOLAIRE - RÉMUNÉRATION

11.01 46 Rémunérations du personnel du Service de médiation

Crédit d'engagement

Réduction : -2 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -2 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale - Enseignement de plein exercice	41.23	50	CE-CLL	82.567	82.567	84.457	84.457
Assurances scolaires	12.21	51	CE-CLL	300	300	299	299

Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	43.05	53	CE-CLL	999	999	977	977
Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	43.23	53	CE-CLL	53.355	53.355	52.934	52.934
Subventions de fonctionnement aux internats	44.21	55	CE-CLL	2.482	2.482	2.433	2.433
Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	44.23	55	CE-CLL	190.187	190.187	192.042	192.042

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1890 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1890 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

51 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"

12.21 51 Assurances scolaires

Crédit d'engagement

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.05 53 Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Réduction : -22 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Réduction : -22 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Réduction : -421 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Réduction : -421 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats

Crédit d'engagement

Réduction : -49 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***Crédit de liquidation**

Réduction : -49 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1855 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 1855 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***PROGRAMME 6 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	11.03	61	CE-CLL	10.243	10.243	10.661	10.661
Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	43.01	63	CE-CLL	18.150	18.150	18.351	18.351
Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	44.01	64	CE-CLL	33.464	33.464	34.083	34.083

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

61 - ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 418 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 418 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

63 - ÉCOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 201 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 201 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

64 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 619 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 619 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA)
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	41.23	70	CE-CLL	2.142	2.142	2.153	2.153

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 70 Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***PROGRAMME 8 - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	11.05	80	CE-CLL	17.391	17.391	17.459	17.459

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

80 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI

11.05 80 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 68 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 68 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	01.06	90	CE-CLL	6.275	6.275	6.227	6.227
Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	01.01	94	CE-CLL	6.392	6.570	6.522	6.708

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

90 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

01.06 90 Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié

Crédit d'engagement

Réduction : -48 milliers d'euros

Le montant nécessaire pour payer l'ensemble des moyens financiers dus aux implantations des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2017-2018 est de 6.226.666 €, soit un montant à prévoir au budget de 6.227 milliers € et un ajustement de - 48 milliers €.

Crédit de liquidation

Réduction : -48 milliers d'euros

Le montant nécessaire pour payer l'ensemble des moyens financiers dus aux implantations des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2017-2018 est de 6.226.666 €, soit un montant à prévoir au budget de 6.227 milliers € et un ajustement de - 48 milliers €.

94 - ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉQUIPEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

01.01 94 Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 130 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- *Adaptation du crédit à la hausse pour le préfinancement de Zénobe Gramme et à la baisse pour les assurances des CTA*
- *Compensation de la DO 40 AB 01.02.40 : 60 kEUR Ce-CL (projet Didacticar)*

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 138 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- *Adaptation du crédit à la hausse pour le préfinancement de Zénobe Gramme et à la baisse pour les assurances des CTA*
- *Compensation de la DO 40 AB 01.02.40 : 60 kEUR Ce-CL (projet Didacticar)*

**DIVISION ORGANIQUE 53
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ**

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2018 Initial		2018 1er Aju.	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé	547.247	547.247	552.981	552.981
5	Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	52.122	52.122	53.400	53.400
6	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	3.188	3.188	3.071	3.071
Totaux (en milliers d'euros)		602.557	602.557	609.452	609.452

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire pédagogique	11.03	41	CE-CLL	127.174	127.174	123.054	123.054
Personnel statutaire	11.03	42	CE-CLL	12.718	12.718	12.442	12.442
Personnel statutaire paramédical	11.03	44	CE-CLL	25.413	25.413	24.404	24.404
Subventions-traitements du personnel pédagogique	43.01	46	CE-CLL	112.808	112.808	117.435	117.435
Subventions-traitements du personnel paramédical	43.01	47	CE-CLL	17.501	17.501	18.183	18.183
Subventions-traitements du personnel pédagogique	44.01	48	CE-CLL	222.445	222.445	226.601	226.601
Subventions-traitements du personnel paramédical	44.01	49	CE-CLL	29.188	29.188	30.862	30.862

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

41 - ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PÉDAGOGIQUE - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire pédagogique

Crédit d'engagement

Réduction : -4120 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- Au rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues du DOA
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -4120 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- Au rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues du DOA
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 42 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -276 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -276 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

44 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PARAMÉDICAL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 44 Personnel statutaire paramédical

Crédit d'engagement

Réduction : -1009 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -1009 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

46 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4627 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- Au rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues du DOA
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4627 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- Au rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues du DOA
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

47 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL

43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 682 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 682 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

48 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4156 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- Au rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues du DOA
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4156 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements;
- Au rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues du DOA
- A l'évolution de la population scolaire;
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

49 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL

44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1674 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1674 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale	41.23	50	CE-CLL	17.953	17.953	18.765	18.765
Assurances scolaires	12.21	51	CE-CLL	36	36	35	35
Subventions forfaitaires	43.23	53	CE-CLL	11.177	11.177	11.260	11.260
Subventions forfaitaires	44.23	56	CE-CLL	22.328	22.328	22.712	22.712

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 50 Dotation globale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 812 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

-Transfert de moyens vers les AB traitements suite à la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 812 milliers d'euros

La variation de cet AB est due à :

-Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

-Transfert de moyens vers les AB traitements suite à la nouvelle opération de nomination des PO au 1/6/2018

51 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"

12.21 51 Assurances scolaires

Crédit d'engagement

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.23 53 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 83 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 83 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

56 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.23 56 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 384 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 384 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)

Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	11.05	60	CE-CLL	3.188	3.188	3.071	3.071
---	-------	----	--------	-------	-------	-------	-------

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI

11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé

Crédit d'engagement

Réduction : -117 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Réduction : -117 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

**DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2018 Initial		2018 1er Aju.	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
7	Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	96.270	96.270	96.999	96.999
8	Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	3.164	3.164	3.173	3.173
Totaux (en milliers d'euros)		99.434	99.434	100.172	100.172

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 7 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions-traitements	43.01	70	CE-CLL	84.177	84.177	84.875	84.875
Subventions-traitements	44.01	71	CE-CLL	9.752	9.752	9.780	9.780
Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	01.01	72	CE-CLL	2.341	2.341	2.344	2.344

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

70 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

43.01 70 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 698 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 698 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

71 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES SUBVENTIONNÉS

44.01 71 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

72 - HUMANITÉS ARTISTIQUES

01.01 72 Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

La variation de cet AB est due notamment à :

- Aux calculs de l'AGE en matière d'AB traitements
- L'indexation des salaires conformément aux prévisions du Bureau Fédéral du plan.

PROGRAMME 8 - FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2018 Initial		2018 1er Aju.	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	43.02	80	CE-CLL	2.911	2.911	2.921	2.921
Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	44.30	82	CE-CLL	253	253	252	252

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

80 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.02 80 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros

*Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation***82 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

44.30 82 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés

Crédit d'engagement

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

Crédit de liquidation

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction de l'évolution de la population scolaire et de l'indexation

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Monsieur André FLAHAUT
Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la
Simplification administrative

CHAPITRE I SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 11 AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL

11.03 01 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2525 milliers d'euros

L'augmentation de crédits sur cet AB traitement du personnel statutaire est liée entre autres à la statutarisation d'agents, à l'octroi de primes, à l'indexation des salaires, à la régularisation d'agents, et à l'augmentation de la prime de fin d'année.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2525 milliers d'euros

L'augmentation de crédits sur cet AB traitement du personnel statutaire est liée entre autres à la statutarisation d'agents, à l'octroi de primes, à l'indexation des salaires, à la régularisation d'agents, et à l'augmentation de la prime de fin d'année.

11.04 01 Personnel autre que statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -2254 milliers d'euros

La variation des crédits sur cet AB traitement du personnel contractuel est liée principalement aux transferts de crédits vers l'AB traitement 11 03 01 pour la statutarisation d'agents, l'octroi des primes, l'indexation des salaires, l'augmentation de la prime de fin d'année et aux recrutements du personnel CAPELO, du SIPPT et au recalcul du plan complémentaire de recrutement pour l'année 2018 prévu au Contrat d'Administration.

Crédit de liquidation

Réduction : -2254 milliers d'euros

La variation des crédits sur cet AB traitement du personnel contractuel est liée principalement aux transferts de crédits vers l'AB traitement 11 03 01 pour la statutarisation d'agents, l'octroi des primes, l'indexation des salaires, l'augmentation de la prime de fin d'année et aux recrutements du personnel CAPELO, du SIPPT et au recalcul du plan complémentaire de recrutement pour l'année 2018 prévu au Contrat d'Administration.

11.09 01 Personnel détaché - Remboursement de traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros

Des crédits supplémentaires de + 90 milliers d'euros ont été dégagés pour la régularisation d'un agent de l'IBT, pour la reprise du personnel de Bibliobus par la province, pour l'indexation des salaires et enfin pour la mise à disposition d'un agent au secrétariat du Conseil supérieur des Finances.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros

Des crédits supplémentaires de + 90 milliers d'euros ont été dégagés pour la régularisation d'un agent de l'IBT, pour la reprise du personnel de Bibliobus par la province, pour l'indexation des salaires et enfin pour la mise à disposition d'un agent au secrétariat du Conseil supérieur des Finances.

02 - BIENS, SERVICES, INDEMNITÉS, ASSURANCES, FOURNITURES, ÉQUIPEMENT, IMPRIMERIE ET PROVISIONS

01.08 02 Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 242 milliers d'euros

Des crédits supplémentaires à hauteur de +242 milliers d'euros liés à un transfert pour réaliser des travaux d'amélioration de performance énergétique au 16 Avenue Port et sur d'autres implantations.

Crédit de liquidation

Réduction : -180 milliers d'euros

Cette réduction s'explique par des transferts vers la DO 13 pour réaliser des travaux d'amélioration de performance énergétique.

01.12 02 Provision conjoncturelle

Crédit d'engagement

Réduction : -11000 milliers d'euros

Mise à zéro de la provision conjoncturelle pour couvrir, en partie, les montants des indexations relatives aux modifications des paramètres macroéconomiques.

Crédit de liquidation

Réduction : -11000 milliers d'euros

Mise à zéro de la provision conjoncturelle pour couvrir, en partie, les montants des indexations relatives aux modifications des paramètres macroéconomiques.

01.20 02 Provision pour le secteur non-marchand - Négociations sectorielles 2017-2019

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Cette augmentation de + 50 milliers d'euros est liée à l'adaptation (indexation) de la provision pour le secteur non-marchand - négociations sectorielles 2017-2019.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Cette augmentation de + 50 milliers d'euros est liée à l'adaptation (indexation) de la provision pour le secteur non-marchand - négociations sectorielles 2017-2019.

12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.
Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autre

Crédit d'engagement

Réduction : -218 milliers d'euros

Cette réduction de -218 milliers d'euros est liée à deux transferts de crédits vers la DO 11 AB 11 03 01 et 11 04 01 pour permettre le remboursement des frais liés au télétravail (internet, etc...)

Crédit de liquidation

Réduction : -218 milliers d'euros

Cette réduction de -218 milliers d'euros est liée à deux transferts de crédits vers la DO 11 AB 11 03 01 et 11 04 01 pour permettre le remboursement des frais liés au télétravail (internet, etc...)

- 12.05 02 Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 117 milliers d'euros

Adaptation des crédits au calcul du coût réel de l'indemnité kilométrique.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 117 milliers d'euros

Adaptation des crédits au calcul du coût réel de l'indemnité kilométrique.

- 74.01 02 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 511 milliers d'euros

Des moyens nouveaux ont été dégagés à hauteur de +511 milliers d'euros pour permettre l'achat du mobilier et matériel divers, entre autres, pour l'implantation sise au 16 Avenue du port.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 511 milliers d'euros

Des moyens nouveaux ont été dégagés à hauteur de +511 milliers d'euros pour permettre l'achat du mobilier et matériel divers, entre autres, pour l'implantation sise au 16 Avenue du port.

03 - RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - SERVICE JURIDIQUE

- 34.01 03 Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5000 milliers d'euros

L'alimentation de cet AB permettra de solder le litige entre l'ONSS et la FW-B sur base du décompte émis par l'ONSS.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5000 milliers d'euros

L'alimentation de cet AB permettra de solder le litige entre l'ONSS et la FW-B sur base du décompte émis par l'ONSS.

05 - ACTION SOCIALE

41.01 05 Subventions à l'ASBL Service social

Crédit d'engagement

Réduction : -20 milliers d'euros

*Cette réduction de – 20 milliers est liée à un transfert vers l'AB 11 04 01 pour le recrutement d'un comptable.***Crédit de liquidation**

Réduction : -20 milliers d'euros

*Cette réduction de – 20 milliers est liée à un transfert vers l'AB 11 04 01 pour le recrutement d'un comptable.***PROGRAMME 1 - SECRETARIAT GÉNÉRAL****14 - E-WALLONIE-BRUXELLES SIMPLIFICATION**

41.01 14 Contribution au service commun "e-WBS"

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 128 milliers d'euros

*La dotation de eWBS est majorée de + 128 milliers d'euros afin de réaliser une analyse sur la problématique de la centralisation des données liées aux bassins emploi-formation.***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 128 milliers d'euros

*La dotation de eWBS est majorée de + 128 milliers d'euros afin de réaliser une analyse sur la problématique de la centralisation des données liées aux bassins emploi-formation.***PROGRAMME 2 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF****21 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION**

01.05 21 Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 240 milliers d'euros

*Cette augmentation de crédits de +240 milliers d'euros permettra au MFW-B de se mettre en conformité par rapport au règlement européen sur la protection des données (RGPD)***Crédit de liquidation**

Crédit supplémentaire : 240 milliers d'euros

Cette augmentation de crédits de +240 milliers d'euros permettra au MFW-B de se mettre en conformité par rapport au règlement européen sur la protection des données (RGPD)

41.02 21 Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 85 milliers d'euros

Cette augmentation de crédits de l'EAP servira principalement pour les marchés liés à l'organisation des formations.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 85 milliers d'euros

Cette augmentation de crédits de l'EAP servira principalement pour les marchés liés à l'organisation des formations.

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

35 - INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

01.01 35 Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence

Crédit d'engagement

Réduction : -2808 milliers d'euros

Cette réduction des crédits correspond principalement à l'actualisation des dépenses de personnels et d'informatiques du pacte d'Excellence en fonction des besoins réellement exprimés.

Crédit de liquidation

Réduction : -2808 milliers d'euros

Cette réduction des crédits correspond principalement à l'actualisation des dépenses de personnels et d'informatiques du pacte d'Excellence en fonction des besoins réellement exprimés.

PROGRAMME 8 - CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

81 - CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES

11.01 81 Traitements et indemnités du personnel

Crédit d'engagement

Réduction : -170 milliers d'euros

Mise à zéro de cet AB afin de regrouper tous les crédits à destination de la Cellule d'Informations Financières (CIF) sur un même AB (12 01 81).

Crédit de liquidation

Réduction : -170 milliers d'euros

Mise à zéro de cet AB afin de regrouper tous les crédits à destination de la Cellule d'Informations Financières (CIF) sur un même AB (12 01 81).

12.01 81 Frais de fonctionnement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 262 milliers d'euros

Cette augmentation est constituée par le regroupement des crédits de la Cellule d'Information Financière (CIF) sur cet AB.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 262 milliers d'euros

Cette augmentation est constituée par le regroupement des crédits de la Cellule d'Information Financière (CIF) sur cet AB.

74.01 81 Dépenses patrimoniales

Crédit d'engagement

Réduction : -92 milliers d'euros

Mise à zéro de cet AB afin de regrouper tous les crédits à destination de la Cellule d'Informations Financières (CIF) sur un même AB (12 01 81).

Crédit de liquidation

Réduction : -92 milliers d'euros

Mise à zéro de cet AB afin de regrouper tous les crédits à destination de la Cellule d'Informations Financières (CIF) sur un même AB (12 01 81).

DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 - INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE**14 - DOTATION ETNIC - CYBERÉCOLES**

41.01 14 Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2038 milliers d'euros

L'augmentation de +2.038 est liée entre autres aux dépenses prévues dans le cadre du Pacte d'Excellence, du Contrat d'Administration, pour la nouvelle réforme des carrières, ainsi que celles des PC Circulaires.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2038 milliers d'euros

L'augmentation de +2.038 est liée entre autres aux dépenses prévues dans le cadre du Pacte d'Excellence, du Contrat d'Administration, pour la nouvelle réforme des carrières, ainsi que celles des PC Circulaires.

15 - EXPERTISE NUMÉRIQUE

01.01 15 Dépenses informatiques pour la transformation et la modernisation de l'AGE

Crédit d'engagement

Réduction : -810 milliers d'euros

Mise à zéro de cet AB car transfert des crédits vers la dotation l'ETNIC pour le projet des PC Circulaires.

Crédit de liquidation

Réduction : -810 milliers d'euros

Mise à zéro de cet AB car transfert des crédits vers la dotation l'ETNIC pour le projet des PC Circulaires.

DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01 - BIENS, SERVICES ET INDEMNITÉS

- 12.20 01 Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros

L'augmentation de +37 milliers d'euros permettra entre autres, l'inscription des agents à l'ordre des architectes, de couvrir l'organisation de la journée DGI et la participation à des salons comme celui des mandataires.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros

L'augmentation de +37 milliers d'euros permettra entre autres, l'inscription des agents à l'ordre des architectes, de couvrir l'organisation de la journée DGI et la participation à des salons comme celui des mandataires.

PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**11 - GESTION DES IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

- 12.07 11 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 760 milliers d'euros

L'augmentation de +760 milliers d'euros permettra de réaliser des travaux de sécurisation, de mise aux normes d'exutoires de fumées, et de financer l'indexation des contrats d'Entretien Garantie Total (EGT).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 389 milliers d'euros

L'augmentation de +389 milliers d'euros permettra de réaliser des travaux de sécurisation, de mise aux normes d'exutoires de fumées, et de financer l'indexation des contrats d'Entretien Garantie Total (EGT).

- 72.32 11 Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment

Crédit d'engagement

Réduction : -707 milliers d'euros

Cette réduction de -707 milliers d'euros correspond à un transfert vers l'AB 12 07 11 de la DO13 pour des travaux de sécurisation des bâtiments et de mise aux normes d'exutoires de fumées.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros

Cette augmentation de +90 milliers d'euros permettra de réaliser des travaux complémentaires aux ascenseurs du bâtiment sis rue du Commerce, 68A à Etterbeek.

- 72.33 11 Investissements générateurs d'économies d'énergie

Crédit d'engagement

Pas de variation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 430 milliers d'euros

L'augmentation de +430 milliers d'euros provient d'un transfert venant de l'AB 01 08 02 de la DO 11 afin de liquider les marchés d'investissements générateurs d'économies d'énergie en cours.

13 - BIENS, SERVICES, ASSURANCES

12.22 13 Paiement de primes d'assurance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros

Adaptation des crédits de +18 milliers d'euros suite à la hausse des primes d'assurance.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros

Adaptation des crédits de +18 milliers d'euros suite à la hausse des primes d'assurance.

14 - CHARGES FINANCIÈRES RELATIVES AUX BÂTIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

71.01 14 Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Adaptation des crédits de +4 milliers d'euros pour couvrir les charges d'amortissement relatives à l'immeuble « Espace 27 Septembre ».

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Adaptation des crédits de +4 milliers d'euros pour couvrir les charges d'amortissement relatives à l'immeuble « Espace 27 Septembre ».

71.02 14 Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation des crédits de +2 milliers d'euros pour couvrir les charges d'amortissement relatives à l'immeuble « Surllet de Chokier ».

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation des crédits de +2 milliers d'euros pour couvrir les charges d'amortissement relatives à l'immeuble « Surllet de Chokier ».

CHAPITRE II**SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT****DIVISION ORGANIQUE 15**

INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12 - HÔPITAUX UNIVERSITAIRES

01.05 12 Infrastructures hospitalières - Provision pour correction "année antérieure"

Crédit d'engagement

Réduction : -864 milliers d'euros

Réduction suite à l'opération dotation article 47/9 liée à la non négativité des recettes perçues par le Fédéral concernant les infrastructures hospitalières.

Crédit de liquidation

Réduction : -864 milliers d'euros

Réduction suite à l'opération dotation article 47/9 liée à la non négativité des recettes perçues par le Fédéral concernant les infrastructures hospitalières.

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 85

DETTE DIRECTE

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10 - AMORTISSEMENTS ET CHARGES D'INTÉRÊT - PAPIER COMMERCIAL

21.03 10 Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures

Crédit d'engagement

Réduction : -114 milliers d'euros

Cette réduction correspond à l'actualisation des besoins de financement de la Fédération.

Crédit de liquidation

Réduction : -114 milliers d'euros

Cette réduction correspond à l'actualisation des besoins de financement de la Fédération.

21.04 10 Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles

Crédit d'engagement

Réduction : -1549 milliers d'euros

Réduction liée à l'adaptation des besoins de financement de la Fédération.

Crédit de liquidation

Réduction : -1549 milliers d'euros

Réduction liée à l'adaptation des besoins de financement de la Fédération.

DIVISION ORGANIQUE 86
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS
UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE**11 - SUBVENTIONS ET CHARGES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS LIBRES**

- 44.08 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)

Crédit d'engagement

Réduction : -14 milliers d'euros

*Réduction liée à l'adaptation des subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres.***Crédit de liquidation**

Réduction : -14 milliers d'euros

Réduction liée à l'adaptation des subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres.

- 44.40 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers

Crédit d'engagement

Réduction : -3 milliers d'euros

*Diminution de crédits liée à l'adaptation des subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers.***Crédit de liquidation**

Réduction : -3 milliers d'euros

Diminution de crédits liée à l'adaptation des subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers.

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE

PROGRAMME 1 - DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

11 - RÉGION WALLONNE - COCOF

45.01 11 Dotation à la Région wallonne

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3153 milliers d'euros

Adaptation de la dotation à l'évolution des paramètres.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3153 milliers d'euros

Adaptation de la dotation à l'évolution des paramètres.

45.02 11 Dotation à la Commission communautaire française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 909 milliers d'euros

Adaptation de la dotation à l'évolution des paramètres.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 909 milliers d'euros

Adaptation de la dotation à l'évolution des paramètres.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Madame Isabelle SIMONIS

Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la
Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances

CHAPITRE I SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTÉRIELS

PROGRAMME 3 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

37 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

11.02 37 Traitements et indemnités du personnel du cabinet

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 48 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.19.37 (31 k€) et l'AB 74.01.37 (17k€) vers l'AB 11.02.37 de la même division organique. Ces moyens, entièrement compensés, permettent la prise en charge des traitements et indemnités du personnel.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 48 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.19.37 (31 k€) et l'AB 74.01.37 (17k€) vers l'AB 11.02.37 de la même division organique. Ces moyens, entièrement compensés, permettent la prise en charge des traitements et indemnités du personnel.

12.19 37 Frais de fonctionnement du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -31 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.19.37 (31 k€) et l'AB 74.01.37 (17k€) vers l'AB 11.02.37 de la même division organique. Ces moyens, entièrement compensés, permettent la prise en charge des traitements et indemnités du personnel.

Crédit de liquidation

Réduction : -31 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.19.37 (31 k€) et l'AB 74.01.37 (17k€) vers l'AB 11.02.37 de la même division organique. Ces moyens, entièrement compensés, permettent la prise en charge des traitements et indemnités du personnel.

74.01 37 Dépenses patrimoniales du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -17 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.19.37 (31 k€) et l'AB 74.01.37 (17k€) vers l'AB 11.02.37 de la même division organique. Ces moyens, entièrement compensés, permettent la prise en charge des traitements et indemnités du personnel.

Crédit de liquidation

Réduction : -17 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.19.37 (31 k€) et l'AB 74.01.37 (17k€) vers l'AB 11.02.37 de la même division organique. Ces moyens, entièrement compensés, permettent la prise en charge des traitements et indemnités du personnel.

DIVISION ORGANIQUE 11**AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL****PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE****31 - INFORMATIQUE, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

01.02 31 Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

Indexation appliquée sur la base de l'indice-santé.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

Indexation appliquée sur la base de l'indice-santé.

32 - EGALITÉ DES CHANCES

01.04 32 Subventions aux initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Renforcement du dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Renforcement du dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes.

45.01 32 Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Indexation appliquée sur la base de l'indice-santé.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Indexation appliquée sur la base de l'indice-santé.

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 23

JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 2 - JEUNESSE

21 - ACTIVITÉ DU SERVICE, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES DE JEUNESSE, AUX ACTIONS DE TRANSVERSALITÉ ET AU CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

12.33 21 Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse

Crédit d'engagement

Réduction : -15 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.33.21 (15k€) et l'AB 33.04.21 (155k€) vers l'AB 33.05.21 (150k€) et l'AB 33.06.21 (20k€). Ces moyens, entièrement compensés, permettent de renforcer les projets de politiques locales de jeunesse et les activités de jeunesse entre les 3 régions.

Crédit de liquidation

Réduction : -15 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.33.21 (15k€) et l'AB 33.04.21 (155k€) vers l'AB 33.05.21 (150k€) et l'AB 33.06.21 (20k€). Ces moyens, entièrement compensés, permettent de renforcer les projets de politiques locales de jeunesse et les activités de jeunesse entre les 3 régions.

33.01 21 Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Indexation des parties emploi des subventions sur la base de l'indice-santé.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Indexation des parties emploi des subventions sur la base de l'indice-santé.

33.04 21 Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs

Crédit d'engagement

Réduction : -155 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.33.21 (15k€) et l'AB 33.04.21 (155k€) vers l'AB 33.05.21 (150k€) et l'AB 33.06.21 (20k€). Ces moyens, entièrement compensés, permettent de renforcer les projets de politiques locales de jeunesse et les activités de jeunesse entre les 3 régions.

Crédit de liquidation

Réduction : -155 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.33.21 (15k€) et l'AB 33.04.21 (155k€) vers l'AB 33.05.21 (150k€) et l'AB 33.06.21 (20k€). Ces moyens, entièrement compensés, permettent de renforcer les projets de politiques locales de jeunesse et les activités de jeunesse entre les 3 régions.

33.05 21 Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.33.21 (15k€) et l'AB 33.04.21 (155k€) vers l'AB 33.05.21 (150k€) et l'AB 33.06.21 (20k€). Ces moyens, entièrement compensés, permettent de renforcer les projets de politiques locales de jeunesse et les activités de jeunesse entre les 3 régions.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.33.21 (15k€) et l'AB 33.04.21 (155k€) vers l'AB 33.05.21 (150k€) et l'AB 33.06.21 (20k€). Ces moyens, entièrement compensés, permettent de renforcer les projets de politiques locales de jeunesse et les activités de jeunesse entre les 3 régions.

33.06 21 Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.33.21 (15k€) et l'AB 33.04.21 (155k€) vers l'AB 33.05.21 (150k€) et l'AB 33.06.21 (20k€). Ces moyens, entièrement compensés, permettent de renforcer les projets de politiques locales de jeunesse et les activités de jeunesse entre les 3 régions.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Transfert de crédits (engagement et liquidation) depuis l'AB 12.33.21 (15k€) et l'AB 33.04.21 (155k€) vers l'AB 33.05.21 (150k€) et l'AB 33.06.21 (20k€). Ces moyens, entièrement compensés, permettent de renforcer les projets de politiques locales de jeunesse et les activités de jeunesse entre les 3 régions.

23 - SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNEL

33.01 23 Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 98 milliers d'euros

Indexation des parties emploi des subventions sur la base de l'indice-santé.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 98 milliers d'euros

Indexation des parties emploi des subventions sur la base de l'indice-santé.

- 33.02 23 Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 104 milliers d'euros

Indexation des parties emploi des subventions sur la base de l'indice-santé.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 104 milliers d'euros

Indexation des parties emploi des subventions sur la base de l'indice-santé.

- 33.20 23 Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Indexation des parties emploi des subventions sur la base de l'indice-santé.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Indexation des parties emploi des subventions sur la base de l'indice-santé.

25 - FORMATION DES ANIMATEURS

- 33.10 25 Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 58 milliers d'euros

Majoration de crédits, permettant le financement des formations au tarif horaire de 31€.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 58 milliers d'euros

Majoration de crédits, permettant le financement des formations au tarif horaire de 31€.

- 33.11 25 Subvention pour la formation des animateurs volontaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros

Majoration de crédits, permettant le financement des formations au tarif horaire de 31€.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros

Majoration de crédits, permettant le financement des formations au tarif horaire de 31€.

CHAPITRE III ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40 SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

25 - REMBOURSEMENT D'INDUS ARTICLE 11BIS

11.03 25 Remboursement d'indus enseignement de promotion sociale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

Inscription de crédits à ce nouvel article en vue de la prise en charge de créances liées à la problématique d'interprétation du décret fixant le statut des directeurs.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

Inscription de crédits à ce nouvel article en vue de la prise en charge de créances liées à la problématique d'interprétation du décret fixant le statut des directeurs.

DIVISION ORGANIQUE 56 ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

40 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 40 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 874 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 874 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 195 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 195 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

43 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 43 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2654 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2654 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

44 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 44 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1213 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1213 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE**50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

41.23 50 Dotation globale

Crédit d'engagement

Réduction : -494 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.

Crédit de liquidation

Réduction : -494 milliers d'euros

*Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.***51 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"**

12.21 51 Assurances scolaires

Crédit d'engagement

Réduction : -15 milliers d'euros

*Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.***Crédit de liquidation**

Réduction : -15 milliers d'euros

*Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.***54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

43.23 54 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Réduction : -358 milliers d'euros

*Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.***Crédit de liquidation**

Réduction : -358 milliers d'euros

*Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.***55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

44.23 55 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Réduction : -47 milliers d'euros

*Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.***Crédit de liquidation**

Réduction : -47 milliers d'euros

*Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.***PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI****60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI**

11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale

Crédit d'engagement

Réduction : -44 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

Crédit de liquidation

Réduction : -44 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections et application de l'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot.

PROGRAMME 7 - LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS**70 - INITIATIVES DIVERSES**

01.01 70 Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Ré-estimation effectuée par l'AGE sur la base des nouvelles projections.

PROGRAMME 8 - INITIATIVES TRANSVERSALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**82 - PROVISIONS**

01.04 82 Provision pour la mise en œuvre des accords sectoriels

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros

Majoration de crédits destinés à la mise en place de l'accompagnement pédagogique des étudiants et la mise en place d'un enseignement inclusif.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros

Majoration de crédits destinés à la mise en place de l'accompagnement pédagogique des étudiants et la mise en place d'un enseignement inclusif.